

La flûte

VOLUME 81, N° 1, PRINTEMPS 2025 FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLIÉRIÈRES DE MONTRÉAL

Le désengagement policier : © **une réalité qui nous guette**



*Nous protégeons
ceux et celles qui protègent les autres*

LA FRATERNITÉ : 75 ANS DE SOLIDARITÉ ET DE DÉTERMINATION !

75 ANS
1950-2025

Problème personnel ?
Problème familial ?
Problème professionnel ?

Parlez-en !



Laissez vos coordonnées, un collègue vous rappellera
aussi rapidement que discrètement.



Président

Yves Francoeur

Vice-président exécutif

Éric Vermette

Vice-président au Secrétariat
et à la trésorerie

Johnny Primiani

Vice-président
aux Relations de travail

Jean-François Potvin

Vice-président à la Prévention
et à la santé/sécurité au travail

Fayçal Djelidi

Vice-président aux Communications
et relations avec les membres

Laurent Lisio

La flûte

Éditeur

Laurent Lisio

Rédacteur en chef

Isabelle Lewis

Conception graphique

Quatre-Quarts

Imprimerie

Imprimerie R. M. Hébert

La revue «La Flûte» est
publiée deux fois par année
par la Fraternité des policiers
et policières de Montréal inc.
(tirage: 8925 exemplaires)

480, rue Gilford, bureau 300
Montréal (Québec) H2J 1N3
Téléphone: 514 527-4161
Télécopieur: 514 527-7830

www.fppm.qc.ca

Tous droits réservés.

La reproduction totale ou
partielle d'articles, clichés,
dessins, annonces ou toute
autre matière apparaissant dans
cette revue est strictement
interdite sans l'autorisation
expresse de la Fraternité
des policiers et policières
de Montréal inc.

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 0703-4725

Numéro de convention

de Poste-publications:

40011308

Sommaire

Parole du président

Le désengagement policier menace nos troupes 4

Sondage

Sondage Léger sur les conditions de travail 9

Actualités

10

Vice-présidence exécutive

**Le désengagement policier face
à un métier de plus en plus difficile 14**

Relations de travail

**Pour une formation adaptée
aux nouvelles réalités 16**

Services aux membres

**Une nouvelle ère pour les assurances
de la FPPM 18**

Dossier spécial

Les 75 ans de la Fraternité 24

Prévention et santé/sécurité au travail

Les bottines doivent suivre les babines... 33

Communications et relations avec les membres

**Des communications satisfaisantes,
mais un virage numérique à poursuivre! 37**

Association athlétique et sportive

42

Symphonie vocale

44

Au musée de la Police

46

Vie spirituelle

54

Décès

56



Le désengagement policier menace nos troupes

L'année 2024 n'aura pas été de tout repos pour la sécurité publique à Montréal. La montée de la violence armée, les manifestations qui dégénèrent, l'itinérance, la santé mentale et j'en passe, ont contribué à la dégradation du sentiment de sécurité chez les citoyennes et citoyens.

Le sondage Léger réalisé en mai dernier s'est révélé être parfaitement éloquent en ce sens, alors que près de deux Montréalais sur trois estiment que Montréal est moins sécuritaire qu'il y a cinq ans et qu'ils ne se sentent pas en sécurité dans certains secteurs de la ville.





Président, Yves Francoeur

Cette dégradation du sentiment de sécurité, vous la constatez également sur le terrain alors que 82 % d'entre vous estiment que Montréal est moins sécuritaire qu'il y a cinq ans.

C'est notamment l'un des éléments qui ressort du sondage Léger portant sur les conditions de travail effectué avant les fêtes, auquel vous avez été 2117 à répondre. Avec un taux de participation de 47 %, il s'agit d'un taux de participation exceptionnel qui nous a permis de bien prendre votre pouls au sujet de différents enjeux.

Vous avez encore le feu sacré, mais vous manquez de moyens.

Si la grande majorité d'entre vous est satisfaite du métier que vous exercez (82 %), vous estimez néanmoins que vos conditions de travail se sont dégradées au cours des cinq dernières années. Vous observez en effet une pression croissante dans l'exercice des fonctions, ce qui mène à une appréciation modeste des conditions de travail. D'ailleurs, la quasi-totalité des répondants, soit 97 %, estiment que leur travail est plus exigeant dans la métropole qu'ailleurs au Québec.

Vous observez également un net accroissement des défis depuis 5 ans : le métier

est plus complexe (82 %), plus difficile (78 %) et plus dangereux (69 %). Seulement 32 % d'entre vous se sentent bien outillés pour gérer la violence. Par ailleurs, une majorité écrasante (93 %) plaide pour une approche plus répressive afin de mieux intervenir sur le terrain, lorsque les circonstances le nécessitent.

Désengagement policier : voyant jaune

Depuis quelques années, nous évoquons l'enjeu du désengagement policier qu'on sent de plus en plus présent. Vous nous confirmez que c'est une préoccupation bien réelle alors que près de la moitié des membres disent avoir renoncé à intervenir dans certaines situations, que ce soit par crainte d'être accusé de profilage racial (54 %), de subir un processus disciplinaire (43 %) ou déontologique (41 %), ou parce qu'il y a trop de flous dans la politique d'interpellation (43 %).

Des constats préoccupants pour les dirigeants

Plusieurs autres constats préoccupants, mais également forts instructifs pour les dirigeants ressortent de ce sondage, dont je vous invite à en prendre connaissance dans l'article qui y est consacré dans cette Flûte.



Ces constats et les enjeux que vous soulevez seront transmis aux dirigeants du SPVM et à l'administration municipale. Certains enjeux ont par ailleurs déjà été discutés avec le directeur général de la Ville et son équipe lors d'une rencontre qui s'est déroulée en début d'année. La Fraternité a fait part de ses inquiétudes quant à plusieurs dossiers qui stagnent ou n'évoluent pas assez rapidement à notre goût (voir en page 9).

Élections municipales : agir contre la hausse de la violence et freiner la dégradation du sentiment de sécurité

Comme vous le savez, il y aura des élections municipales en novembre, et la Fraternité entend talonner les candidats à la mairie afin de s'assurer que la sécurité publique soit une priorité et que ceux-ci fassent connaître leurs

Pour un meilleur encadrement des manifestations

Les nombreuses manifestations des derniers mois ont donné lieu à plusieurs critiques sur la place publique quant aux interventions du SPVM que plusieurs jugent insuffisantes lorsqu'il y a des débordements, ou des actes de vandalisme manifestes. Avant les fêtes, la Fraternité a réclamé aux autorités un meilleur encadrement des manifestations, alors que le règlement P-6 a été abrogé parce qu'il a été jugé inconstitutionnel. Nous estimons qu'il est possible de mettre en place des mesures encadrant les manifestations, sans pour autant brimer le droit constitutionnel des citoyens.

Nous avons également rencontré l'équipe du ministre de la Sécurité

publique à ce sujet, pour leur demander d'examiner la possibilité de légiférer pour obliger les organisateurs d'une manifestation à dévoiler leur itinéraire et pour interdire aux participants d'avoir le visage couvert sans motif raisonnable (foulard, cagoule, masque). La firme Léger a sondé la population à cet effet en octobre dernier et 80 % des Québécois et Québécoises estiment que le dévoilement de l'itinéraire est plutôt une bonne mesure et 77 % d'entre eux croient que l'interdiction de manifester le visage couvert sans motif est une bonne mesure. Le gouvernement a montré une ouverture «intéressante et analyse actuellement le tout. Nous vous tiendrons au courant des développements.



Président, Yves Francoeur

visions et engagements afin de nous donner les moyens d'agir contre la hausse de violence et freiner la dégradation du sentiment de sécurité qui affecte la population montréalaise depuis les cinq dernières années.

Force est de constater que les années au pouvoir de l'administration Plante ont été caractérisées par une absence manifeste de vision pour les enjeux de sécurité publique et une absence de considération totale pour le métier que nous exerçons. Le dernier budget municipal couvre à peine les coûts de système et ne tient pas compte du temps supplémentaire obligatoire qui représente des dizaines de millions de dollars annuellement.

Vous avez déploré le manque de moyens nécessaire pour faire face aux enjeux actuels dans le sondage. On a décrié publiquement à de nombreuses reprises le manque d'effectifs, les équipements déficients, le manque de formation adapté aux réalités actuelles. Or il manque aussi de volonté politique pour s'assurer que nos membres aient une meilleure capacité d'action sur le terrain.

Et surtout, vous ne sentez aucunement que les élus et dirigeants valorisent le travail que vous faites quotidiennement pour assurer la sécurité de la population. À peine 6 % d'entre vous estiment être suffisamment appuyés et soutenus par l'administration Plante. C'est désolant. Le message ne peut pas être plus clair.

Au-delà du climat général d'insécurité qui plane sur la métropole qui nécessite des investissements urgents des autorités publiques, la Fraternité poursuivra son travail pour faire avancer de nombreux dossiers qui vous touchent quotidiennement, dans l'exercice de vos fonctions.

La Fraternité a 75 ans !

En terminant, je tiens à souligner que nous célébrons cette année le 75^e anniversaire de fondation de la Fraternité. Au fil des ans, les dirigeants qui se sont succédé ont entamé des luttes syndicales importantes et ont vaincu de nombreux obstacles pour faire valoir nos droits et défendre nos intérêts.

Ce sont ces efforts constants, avec la mobilisation et la solidarité de nos membres, qui ont permis de faire de la Fraternité une organisation efficace et puissante, dédiée aux services de ses membres. Nous serons toujours présents pour mener les combats nécessaires afin de défendre oui, les intérêts de nos membres, mais aussi ceux des citoyens et citoyennes pour qui la sécurité publique a toujours constitué une priorité.



Rencontre avec l'administration municipale : plusieurs enjeux à l'ordre du jour

- > **Rééquilibrer notre approche de terrain** pour une plus grande capacité d'agir dans certaines situations où il y a des débordements manifestes, de la violence, du vandalisme. Il y a des situations qui nécessitent une approche plus répressive.
- > **Plus d'effectifs et de ressources déployées sur le terrain**
 - Patrouilles
 - Effectifs aux enquêtes : cybercriminalité, agressions sexuelles, etc.
- > **Formation adaptée aux réalités d'aujourd'hui**
- > **Stabilité et maintien des équipes spécialisées sur le terrain** pour faire place aux diverses problématiques spéciales.
- > **Immeubles et équipements**: des équipements de qualité, des outils informatiques performants et fiables.
 - Autopatrouilles : manque de planification et de prévisibilité. Ce n'est pas normal qu'on manque continuellement de véhicules.
 - Système de communication optimale
 - Immeuble désuet pour nos groupes d'interventions spécialisés (GTI)
- > **Du soutien et de la considération** de la part des élus municipaux et des dirigeants de l'administration.

Prélèvement obligatoire d'échantillons corporels

À la suite de démarches entamées par la Fraternité, le gouvernement a accepté d'analyser la possibilité de légiférer à instaurer au Québec une procédure de prélèvement obligatoire d'échantillons corporels lors de contacts à risque pour les premiers intervenants. Je vous invite à lire le texte de notre VP prévention pour plus d'informations.

Sondage Léger sur les conditions de travail

Vers la fin de l'automne 2024, nous vous avons acheminé un sondage visant à prendre le pouls de nos membres sur différents aspects touchant aux conditions de travail. Nous vous partageons ici quelques faits saillants.



Le rapport complet du sondage est accessible sur l'intranet de la Fraternité.

Faits saillants

Les policiers du SPVM sont généralement satisfaits de leur métier et des conditions dans lesquelles ils l'exercent. Toutefois, ils ont mis à profit ce sondage pour signaler la dégradation de ces conditions au cours des cinq dernières années, en raison notamment de l'augmentation de la complexité et de la dangerosité des interventions, tout en suggérant des améliorations qui devraient être apportées par le SPVM.

UN MÉTIER APPRÉCIÉ, MAIS UNE MOTIVATION EN BAISSÉ

- > 82 % des policiers aiment leur métier, principalement pour l'esprit d'équipe (50 %) et la relation avec leur partenaire de travail (39 %).
- > Motivation en déclin : seuls 57 % se disent motivés, et 66 % trouvent leur emploi moins stimulant qu'il y a cinq ans.
- > Attachement au SPVM modéré (57 %), avec un taux plus faible chez les policiers des unités d'intervention (47 %) et ceux de soutien aux opérations (44 %)

DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE PLUS EN PLUS DIFFICILES

- > 89 % des policiers estiment que leur travail est plus complexe qu'il y a cinq ans.
- > 78 % le jugent plus difficile, et 69 % plus dangereux.
- > Principales insatisfactions :
 - Manque d'équipement adéquat (44 %).

- Effectifs insuffisants (37 %).
- Charge de travail trop lourde (32 %).

- > Climat de travail : 66 % le jugent sain, mais cette perception chute à 51 % dans les unités d'intervention.

UN MANQUE DE RECONNAISSANCE FLAGRANT

- > 24 % des policiers se sentent valorisés par la direction du SPVM.
- > 6 % seulement perçoivent une reconnaissance des élus municipaux.

UN DÉSENGAGEMENT PRÉOCCUPANT

Environ la moitié des policiers avouent avoir renoncé à intervenir dans certaines situations :

- > 54 % par crainte d'être accusés de profilage racial ;
- > 43 % en raison d'un flou dans la politique d'interpellation ;
- > 43 % par crainte de se trouver dans une procédure disciplinaire et 41 % pour une procédure déontologique ;
- > 24 % parce qu'il y avait un risque pour leur propre sécurité.

Des collectes de sang satisfaisantes grâce à votre générosité !



La 51^e collecte de sang s'est déroulée le 31 octobre dernier, 80 personnes s'y sont inscrites, mais plusieurs personnes ne sont pas malheureusement pas présentes. Nous n'avons donc pas été en mesure d'atteindre

notre objectif. Nous remercions toutefois ceux et celles qui se sont présentés pour faire leur don de sang.

Le 3 avril dernier, la 52^e collecte de sang de la Fraternité a eu lieu et, grâce à votre engagement et à votre générosité, 54 donneurs ont réalisé ce geste précieux qui permet de sauver des vies. Parmi eux, nous avons eu le plaisir d'accueillir cinq nouveaux donneurs pour leur toute première expérience.

Sous la supervision d'Héma-Québec, Alain Bernier, responsable des activités sociales, accompagné de Ronald Ladouceur et d'une équipe de sept retraités, dont des membres de l'APPR ainsi que des choristes de la Symphonie vocale, ont veillé au bon déroulement des deux journées.

Un immense merci à tous pour votre précieuse contribution, et rendez-vous à notre prochaine collecte !

Une fête de Noël toujours aussi appréciée des enfants



En décembre dernier, notre fête de Noël se tenait à nouveau au Collège Notre-Dame avec l'équipe Les Animeries de madame Gendreau. Plus de 850 enfants étaient présents pour profiter des nombreuses installations et de participer à diverses activités de bricolage et de maquillage. Un beau succès pour cette fête qui fait la joie des tout-petits, année après année.

Journée Fèves au lard 2024 : près de 17 000 repas vendus !

C'est le 25 octobre dernier, qu'avait lieu notre traditionnelle Journée fèves au lard. Cette collecte de fonds permet, année après année, de recueillir des sommes qui sont, par la suite, redistribuées aux organismes communautaires montréalais, par le biais du Fonds humanitaire de la Fraternité. L'édition 2024 a connu un franc succès, alors que près de **17 000 repas ont été vendus**, soit presque 2000 de plus qu'en 2023. **C'est donc près de 79 000 \$ qui ont été amassés grâce à votre implication et qui pourront être redistribués dans la communauté.**

L'organisation et la distribution d'autant de repas nécessite beaucoup de travail de la part des organisateurs et bénévoles, qui étaient une cinquantaine sur place lors de la journée de la préparation des commandes. Soulignons également la présence d'un nouveau porte-

parole en la personne de **M. Gilbert Delorme, ancien joueur des Canadiens de Montréal.** Généreux de son temps, il a profité de sa présence pour discuter et prendre des photos avec les bénévoles.



Dîner reconnaissance pour la campagne 2024

Le dîner reconnaissance pour la Journée fèves au lard 2024 s'est quant à lui déroulé le 22 avril dernier, avec la remise des certificats aux unités ayant vendu 300 repas et plus. Une centaine d'invités étaient présents pour l'occasion. Parmi ceux-ci se trouvaient de nombreux dirigeants d'unités, policiers impliqués et différents partenaires. Plusieurs de nos précieux partenaires étaient également présents, soit le directeur adjoint du Réseau Enfants Retour, M. Patrick Bergeron, M. Gaëtan Courchesne, représentant de Power Corporation du Canada, M. Pierre Brunet, franchisé et représentant pour les restaurants McDonald's du Canada, M. Pierre Hébert de R.M. Hébert Graphisme et Impression, ainsi

que M. Mario Desrochers, président du Conseil d'administration de la Caisse Desjardins des policiers et policières.

M. Fady Daguer, directeur du SPVM ainsi que notre président, M. Yves Francoeur, étaient présents et se sont adressés aux invités pour souligner leur dévouement et leur implication.

Nous avons profité de l'événement pour lancer la 57^e édition de la Journée Fèves au lard qui se déroulera le 24 octobre 2025. Notre objectif est de 20 000 repas! On compte sur vous et merci à tous ceux qui s'impliquent pour perpétuer cette belle tradition qui existe à la Fraternité depuis 50 ans!



Défi de l'ours polaire 2025

Félicitations à tous les participants du Défi de l'ours polaire qui se tenait le 15 février dernier.

Plusieurs confrères et consœurs ont bravé le froid pour sauter dans les eaux glacées du fleuve Saint-Laurent afin d'amasser des fonds pour les Olympiques spéciaux du Québec. Un montant de **5000 \$** a ainsi été remis par la Fraternité.

Avec les défis de Gatineau et Québec et grâce à la collaboration entre l'ensemble

des différents corps policiers du Québec, les 600 sauteurs ont permis de récolter plus de **225 000 \$** pour les athlètes.

Rappelons que depuis plusieurs années, la Fraternité encourage la mission des Olympiques spéciaux qui vise à enrichir, par le sport, la vie des personnes présentant une déficience intellectuelle.





Le désengagement policier face à un métier de plus en plus difficile



Le métier de policier, longtemps perçu comme une vocation noble au service de la population, traverse aujourd'hui une profonde crise. De plus en plus, on entend parler de **désengagement policier**, un phénomène préoccupant qui se traduit par une baisse de l'initiative, une réticence à intervenir dans certaines situations, voire une démotivation généralisée au sein des forces de l'ordre.

Ce désengagement ne tombe pas du ciel : il est le reflet direct des nombreuses difficultés auxquelles les policiers sont confrontés dans l'exercice de leur profession.

Être policier aujourd'hui signifie travailler dans un climat de tension quasi permanent. L'évolution de la société, la montée des incivilités, l'abandon du système de santé des



Vice-président exécutif, *Éric Vermette*

citoyens pris avec des problèmes de santé mentales graves, la médiatisation des interventions, le déclenchement d'enquêtes BEI, tous ces énoncés apportent une pression de l'opinion publique qui rend chaque intervention policière plus délicate.

Le policier agit désormais sous le regard des caméras, des téléphones portables, et souvent, dans un climat de défiance. Cette situation génère un **stress énorme** et un sentiment d'isolement. Chaque geste, chaque parole peut être interprété, jugé, voire utilisé contre lui, ce qui pousse certains agents à se replier sur eux-mêmes, à éviter les interventions trop risquées, ou à ne plus aller au-delà du strict minimum. À cela s'ajoutent les **conditions de travail souvent difficiles** : horaires irréguliers, manque d'effectifs, équipements parfois insuffisants à cela il faut ajouter le manque de reconnaissance, que ce soit de la part des élus de la Ville de Montréal ou de la société.

Ce malaise profond mène certains policiers à démissionner, d'autres à rester, mais à se désengager partiellement : ils interviennent moins, prennent moins d'initiatives, évitent les situations pouvant les exposer à des risques disciplinaires ou juridiques. Ce **désengagement n'est pas un refus de servir**, mais plutôt une forme de protection face à un environnement perçu comme hostile.

Les conséquences de ce phénomène sont préoccupantes. D'une part, cela affaiblit l'efficacité du travail policier, notamment en matière de prévention et de proximité. D'autre part, cela accentue le fossé entre la population et les forces de l'ordre. Moins visibles, moins présents sur le terrain, les policiers donnent l'impression d'abandonner certains quartiers, ce qui peut renforcer le sentiment d'insécurité.

Il devient donc urgent de **revaloriser le métier de policier**, non seulement sur le plan matériel, mais aussi symbolique. Cela passe par une meilleure formation, un soutien psychologique renforcé, une reconnaissance publique du rôle fondamental qu'ils jouent, mais aussi par un dialogue sincère entre la police et les citoyens. Le désengagement n'est pas une fatalité : c'est un signal d'alerte, un appel à repenser en profondeur la manière dont notre société considère celles et ceux qui sont chargés de la protéger.



Pour une formation adaptée aux nouvelles réalités

Depuis maintenant un an, le nouveau comité paritaire en formation est en fonction. Deux ou trois fois par année, je suis accompagnée de Johnny Primiani V-p au secrétariat et à la trésorerie pour faire la rencontre des gestionnaires de la formation du SPVM ainsi que des chefs de section reliés à la formation, soit :

- > Section système appliqué,
- > Section développement et pratiques policières,
- > Section emploi de la force,
- > Section gestion de la formation
- > Section attraction et intégrations à la fonction policière.

En un tour de table nous sommes informés de l'ensemble des activités et projets touchant de près ou de loin la formation. Ce comité nous donne également l'occasion de suggérer des changements et des ajustements.

Les connaissances en matière de formations que nous acquérons nous aiderons à nous impliquer davantage dans l'avancement de la formation en générale.

Après avoir suivi plusieurs commissions d'enquête et commission parlementaires au fil des ans, je suis à même de confirmer que la Fraternité a déposé plusieurs mémoires dans lesquels la formation obligatoire était une demande et une recommandation récurrente.

Cette orientation s'est même poursuivie lors de la dernière négociation de la convention collective. Il y a fort à parier que cela sera encore une demande syndicale en espérant rendre obligatoire un minimum de jours de formations pour tous les policiers. Nous croyons que la formation continue en matière d'emploi de la force, de pouvoir et devoir et de conduite automobile sont importantes pour favoriser la sécurité de tous.

Nous utilisons aussi le vécu en matière de formation de nos confrères de la fédération de policiers municipaux du Québec et de l'Association canadienne des policiers afin de nous comparer.

Si l'éducation est la richesse d'un peuple, la formation et le maintien de compétence des policiers sont sans contre dit le gage d'une police efficace et sécuritaire.



Vice-président aux Relations de travail, Jean-François Potvin

Discipline, déontologie et désengagement policier

Dans son éditorial, notre président relate les grandes lignes d'un sondage commandé par la Fraternité. Le passage sur le désengagement parle de lui-même et s'avère très préoccupant.

Quand près de la moitié des policiers travaille avec la crainte d'être accusé de profilage racial ou de faire l'objet de plainte déontologique ou disciplinaire, ce n'est pas surprenant que plusieurs s'interrogent sur leurs avenir. Un parallèle au secteur privé serait symptomatique d'un milieu de travail malsain pour ne pas dire inhumain. Voilà pourquoi nous intervenons en ce moment pour amoindrir dans la mesure du possible des irritants en matières déontologique et disciplinaire.

Sans mentionner le caractère d'atteinte psychologique traité par le département de CNESST et santé psychologique, les processus déontologique et disciplinaire suscitent aussi des questions de relations de travail. Les délais selon nous trop longs, peuvent affecter la carrière d'un policier en retardant son accession à des fonctions ou à des promotions. Ensuite la divulgation en lien avec l'Arrêt McNeil cause bien souvent un désagrément qui n'est pas souhaitable, comme un boulet que l'on doit trainer devant un juge avant de témoigner dans une cause.

Pour ce qui est des délais disciplinaires et les différentes entraves qui affectent la carrière, nous utilisons toutes les plates-formes possibles pour décrier les cas d'horreur. Nous avons aussi déposé des griefs. Ceux-ci n'ont pas encore vu de dénouement.

Dans le cas de la déontologie policière, j'accompagne le président et notre chef du contentieux aux réunions du comité de liaison de déontologie policière. Ce comité se garde de traiter de dossier actif mais permet d'échanger sur la mécanique générale du commissaire de la conciliation, des enquêteurs et du Tribunal administratif de déontologie policière. Les acteurs syndicaux, patronaux et représentant des instances de la déontologie sont présent. Nous pouvons donc nous assurer que la réalité des policiers dans ce processus est connue par le commissaire.

Ensuite ce comité nous permet de connaître les enlignements du commissaire au moment où des changements sont effectués par le ministère de la Sécurité publique. Les délais de traitement, le taux de succès de la conciliation, les statistiques en matière de plainte et leurs résultats, voilà autant d'information qui nous aide à alimenter les discussions en espérant éclairer les décideurs de la déontologie policière sur la réalité et les conséquences que génère chez les policiers le processus déontologique au Québec.

Au point de vue des dossiers criminels et des enquêtes dont les policiers peuvent faire l'objet, nos moyens sont limités. Cela dit, c'est la question des suspensions durant les enquêtes que nous espérons sensibiliser le service. Des moyens légaux ont déjà été utilisés dans plusieurs dossiers et nous n'hésiterons pas à poursuivre dans la même veine dans le futur.



Quand l'innovation numérique rencontre la solidarité syndicale

Une nouvelle ère pour les assurances de la FPPM

L'assemblée extraordinaire, tenue simultanément en personne et en visioconférence, a réuni les membres de la structure syndicale le 28 novembre dernier.

Il régnait une effervescence toute particulière dans l'édifice de la Fraternité cet après midi là, car l'assemblée se tenait de nouveau dans nos locaux. Depuis près de cinq ans, les membres de la structure syndicale étaient invités au Centre de congrès Renaissance pour les assemblées statutaires. D'ailleurs, pour la première fois de son histoire, la FPPM organisait une assemblée extraordinaire à la fois en présentiel et en ligne; la présentation a été enregistrée afin de pouvoir être retransmise en différé, à tous nos membres.

À l'ordre du jour: l'avenir de notre régime d'assurance maladie et le dévoilement d'une plateforme numérique appelée à transformer l'expérience de chacune et chacun.

Un écosystème santé taillé sur mesure

La page d'accueil de la nouvelle plateforme regroupe tous les soins de santé, de mieux-être ainsi que la soumission et simulation des réclamations.

La complexité de gestion des mots de passe est désormais terminée! Grâce à une **authentification unique** depuis l'intranet des assurances FPPM, les membres accèdent désormais à un écosystème complet:

- > **Télémedecine illimitée** 24 h/24, 365 jours par an.
- > **Jumelage intelligent** pour la santé mentale de nos dépendants avec plus de **50 critères** (culture, langue, spécialité, approche clinique) pour trouver le thérapeute idéal.
- > **Programme santé mentale enfants** (Mightier) et soutien parental intégré.
- > **Pair-aidance anonyme** modérée par des cliniciens.
- > **Bibliothèque de mieux-être**: articles, balados, webinaires et défis santé.
- > **Portail de soumission réclamations simplifiées**: soumission mobile et web, suivie en temps réel.

Chaque service est lié à un **dossier patient unique**; fini la répétition d'historiques médicaux à chaque consultation. Les données sont hébergées au Canada et protégées par un chiffrement AES 256 ainsi qu'une authentification multifacteur facultative.



Vice-président au Secrétariat et à la trésorerie, Johnny Primiani

Le parcours de soins de santé mentale est offert en trois options – **autodirigé**, **robot conversationnel** ou **conseiller en direct** afin de guider l'utilisateur vers le bon service, au bon moment. Puis, un simple clic suffit pour vérifier sa couverture, simuler une réclamation ou trouver un professionnel de la santé à proximité.

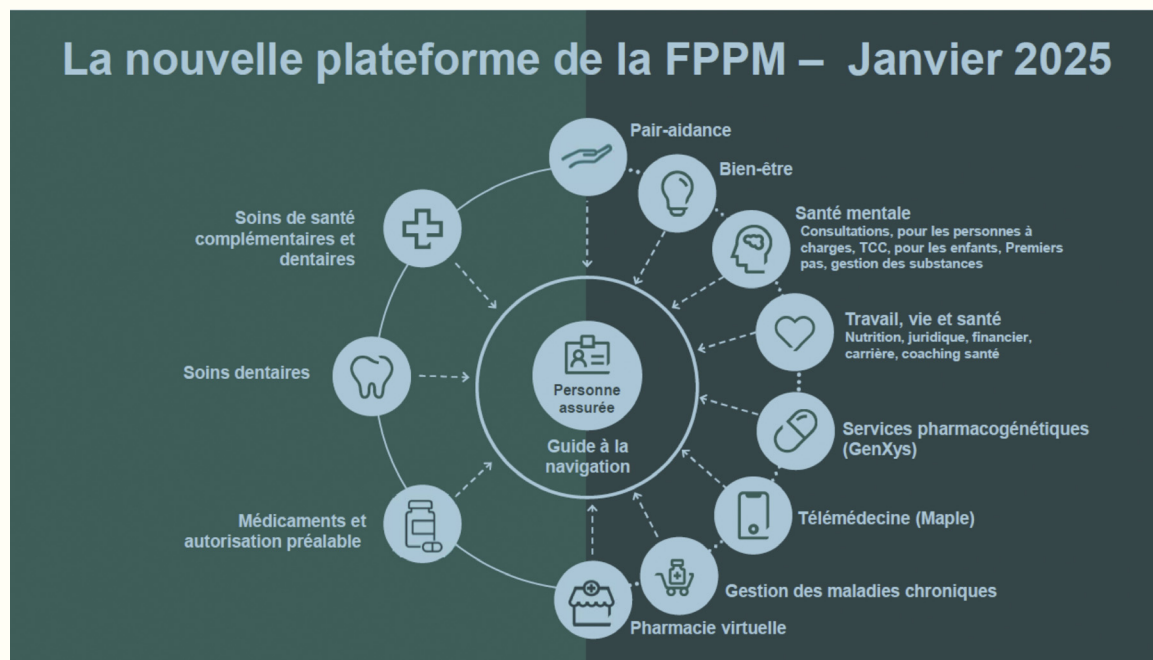
Personnes à charge

> La personne à charge s'inscrit par le biais de la page d'inscription GS+ accessible par l'intranet des assurances FPPM ou par l'application mobile FPPM Assurances.

- > En sélectionnant « S'inscrire », elle accède directement à la page de vérification de l'adresse courriel.
- > Une fois inscrite, elle se connecte par le biais du même portail.

Pour les personnes à charge, il est important de s'assurer qu'elles utilisent le même courriel pour se connecter que sur les anciennes plateformes: l'adresse courriel est un identifiant qui sera requis pour fusionner l'historique.

Une plateforme unique et intégrée qui inclut un ensemble de services de santé, de mieux-être et de gestion de vos réclamations.





Une interface plus conviviale qui comporte plusieurs avantages et des services bonifiés :

- > Expérience améliorée des soumissions de réclamations
- > Outil pour valider la couverture des soins incluant la simulation des remboursements de médicaments
- > Trouver des professionnels admissibles
- > Télémédecine (consultations illimitées)
- > Ajout d'accès aux conseillers pour compléter les formulaires de médicaments d'exception (si prescrit par un médecin *GreenShield Télémédecine*)

- > Bien-être et mise en forme
- > Programme de nutrition
- > Aide juridique
- > Aide financière
- > Aide carrière
- > Aide coaching santé

Le service de santé mentale est accessible à tous les membres ainsi que leurs dépendants, tout en étant complémentaire au service PAPP, puisque celui-ci demeure la première référence pour nos membres.

Un programme complémentaire à votre PAPP



Un modèle différent de consultation, bâti pour offrir des soins à long terme.



Jumelage personnalisé avec un professionnel permet au participant de trouver le thérapeute adapté à ses besoins.



Consultation gratuite de 15 minutes avec un professionnel jusqu'à ce que le participant trouve **le meilleur pour lui**.



Disponible par téléphone, vidéo et en personne, flexibilité de choisir des sessions de 30-60-90 minutes.



Tous nos professionnels font partie de leur corporation ou ordre professionnel et détiennent l'assurance responsabilité nécessaire à leur pratique.



- Santé mentale complémentaire
 - Consultations (heures distinctes) :
 - 3 heures de conseil aux couples
 - 3 heures de conseil en santé
 - Santé mentale pour les enfants
 - Thérapie cognitivo-comportementale (TCC) autoguidée
 - Pair-aidance
 - Gestion de la consommation de substance

- Services de santé, vie et travail
 - Coaching (heures distinctes):
 - 5 heures de conseil en santé
 - Incluant nutrition personnalisée
 - 5 heures de conseil en vie et transition
 - 5 heures de conseil en carrière
 - Consultations juridiques (Jusqu'à 30 minutes par consultations selon les besoins (sans limite fréquence))
 - Consultations financières - jusqu'à 30 minutes par consultations selon les besoins (sans limite de fréquence)

La solution Maple devient GreenShield Télémédecine

- > Nos membres conservent leurs historiques
- > Offre *GreenShield Télémédecine* pleinement intégrée à même l'application *GreenShield+* accessible par le biais de l'intranet des assurances FPPM ou l'application mobile FPPM Assurances
- > Un seul accès et mot de passe pour le membre, un seul consentement, un seul dossier patient
- > Propriété des données des membres
- > Protection des renseignements personnels

Nos membres parlent à un médecin en quelques minutes (Peu importe l'endroit où l'heure)

La nouvelle plateforme comporte une multitude de services que nous continuerons de vous faire découvrir par le biais de nos communications.



Modèle « Médecin en premier »
Aucun triage – 91% taux de résolution



Accès à des médecins 24/7 en quelques minutes au Québec



Prise en charge par un médecin pour les problèmes de santé mentale
Membres peuvent recevoir un diagnostic et médication pour une condition de Santé mentale.



Accès direct à des professionnels œuvrant dans différentes spécialités en moins de 48 heures



Continuité des soins / partage de dossiers
Communication facile avec médecin de famille



Couverture Internationale
Membres qui voyagent en dehors du Canada peuvent parler avec un médecin et recevoir un diagnostic



Du nouveau pour votre assurance maladie

Depuis le 1^{er} janvier 2025, plusieurs aspects de votre régime d'assurance collective ont été révisés. D'abord, le paiement à 80 % avec un plafond de 50 \$ par visite pour les soins paramédicaux a été aboli; désormais, chaque séance est remboursée à hauteur de 60 % de la facture totale, sans maximum par visite et tout en conservant un plafond annuel de 1000 \$. Les examens de la vue bénéficient également d'une bonification: le remboursement passe de 50 \$ à 75 \$ par consultation, toujours une fois tous les deux ans. Par ailleurs, la franchise appliquée aux médicaments augmente de 1 \$ — elle s'établit dorénavant à 6 \$ pour les membres actifs et pour les membres retraités, 6 \$ pour l'option A, 11 \$ pour les options B et C, et 16 \$ pour l'option D.

Les médicaments administrés par injection sont maintenant couverts à 50 % pour l'ensemble des assurés, jusqu'à concurrence de 50 \$ par injection, et le produit Cingal est ajouté à la liste des injections articulaires admissibles. Concernant les pompes à insuline, lorsque le diabète est diagnostiqué après 18 ans, une pompe peut être remplacée tous les cinq ans, remboursée à 80 % jusqu'à 6 400 \$. Les accessoires associés sont remboursables à 80 % jusqu'à 3 200 \$ par année, quel que soit l'âge au diagnostic. Lorsque le diagnostic est posé avant le 18^e anniversaire, c'est la RAMQ qui prend en charge les frais associés à la pompe à insuline.

En outre, les soins infirmiers à domicile sont remboursables uniquement à la suite d'une convalescence, pour un maximum de 1000 \$ par année civile, sur recommandation médicale. Enfin, pour les appareils de traitement de l'apnée du sommeil (CPAP), la couverture prévoit un appareil tous les cinq ans. Les accessoires remboursables, dont deux masques et divers composants (mentonnière, filtres, tubes, etc.) sont remboursés à 80 % jusqu'à 500 \$ par année civile.

Par ailleurs, nous souhaitons vous informer que cette année était la dernière où les reçus d'impôt étaient expédiés par la poste pour les membres retraités de moins de 65 ans. Ceux-ci sont disponibles électroniquement sur l'intranet des assurances, une solution plus sécuritaire.

Pour toute question, écrivez-nous à assurances@fppm.qc.ca ou composez le **514 527-4161**.



M^e Guillaume Rioux

Modifications à la Loi sur la police – Faits saillants

Le 3 octobre 2023 entrain en vigueur la Loi n°14 : Loi modifiant diverses dispositions relatives à la sécurité publique et édictant la Loi visant à aider à retrouver des personnes disparues. Cette loi amorce la réforme policière autour de trois grands objectifs : accroître l'efficacité de l'activité policière, mieux prévenir et contrer le profilage racial et social, et renforcer la confiance du public envers la police.

Parmi les principales modifications législatives, soulignons notamment les plus saillantes :

- > **Clarification des personnes habilitées à porter plainte :** La Loi précise désormais expressément en déontologie qui peut déposer une plainte et distingue la plainte du simple signalement. Seules les personnes présentes lors d'un événement ou directement visées par une intervention policière peuvent porter plainte. Les tiers non impliqués peuvent, quant à eux, effectuer un signalement, qui peut être transmis de façon anonyme.
- > **Libre choix en matière de conciliation pour les plaintes alléguant une conduite discriminatoire :** Le plaignant dispose dorénavant du libre choix de participer ou non à un processus de conciliation avec le policier visé uniquement pour les cas alléguant une conduite discriminatoire. En cas de refus ou d'échec de la conciliation, une enquête est obligatoirement tenue.
- > **Modification du droit d'appel des décisions du Tribunal administratif de déontologie policière :** L'appel de plein droit est remplacé par un appel sur permission. Cette permission est accordée uniquement si l'affaire soulève une question de principe ou une question qui dépasse l'intérêt des seules parties au litige, suivant les critères utilisés par la Cour d'appel du Québec.
- > **Nouvelles sanctions possibles :** Le Tribunal peut désormais imposer au policier de suivre avec succès une formation ou un stage de perfectionnement, s'il estime que son niveau de compétence est inférieur aux exigences requises pour assurer la protection du public.



Les 75 ans de la

La Fraternité 1950-2025 75 années de luttes, de gains et de respect

En 2025, les conditions de travail des policiers et policières de Montréal n'ont plus rien à voir avec celles de 1950. Qu'est-ce qui a changé? Tout. Mais aucune amélioration n'est apparue par magie.

En effet, personne en haut lieu n'a jamais décidé que les policiers et les policières méritaient un salaire plus élevé, la semaine de quatre jours, des congés payés et un régime de retraite. D'ailleurs, la liste des avancées réalisées dans la profession policière depuis près d'un siècle est beaucoup plus longue encore. Toutes ces améliorations ont été obtenues grâce aux combats inlassables menés par la Fraternité depuis sa création, le 3 avril 1950.

La Fraternité maintient une vigilance constante, à l'image de ses 4500 membres qui s'engagent quotidiennement dans leur mission de surveillance et de protection.

Les policiers et policières de Montréal savent que leur syndicat sera toujours prêt à se battre pour les défendre et à faire valoir le rôle crucial qu'ils jouent pour garantir la sécurité de la population de Montréal.

Dans les pages suivantes, nous vous présentons quelques faits marquants de l'histoire de la Fraternité, sous l'angle de grandes batailles qu'elle a entreprises... et gagnées. Ces luttes ont toutes contribué de manière significative à la transformation de la profession policière, et surtout, à établir la relation de respect qui existe aujourd'hui entre ceux et celles qui protègent les autres et la Ville de Montréal, qui les emploie.

Aujourd'hui reconnue comme une association puissante et influente, la Fraternité est le plus important syndicat de policiers municipaux au Québec.

Comme les dirigeants qui les ont précédés et ceux qui les suivront, les dirigeantes et dirigeants actuels du syndicat savent que rien ne peut être tenu pour acquis.

Protéger ceux et celles qui protègent les autres, c'est dans l'ADN de la Fraternité.

Fraternité

Le grand débrayage de 1969

Le 7 octobre 1969, les policiers de Montréal déclenchent une grève pour protester contre leurs conditions de travail dangereuses et pour exiger une augmentation salariale afin d'atteindre le niveau des policiers de Toronto.

Impact: le débrayage conduira à la révision de la sentence arbitrale qui était promise par les autorités. Il s'en suivra la création de la CUM destinée à assurer un financement plus adéquat des forces policières. L'intégration des services de polices des municipalités de l'île de Montréal au SPCUM (aujourd'hui le SPVM) aura pour effet d'augmenter l'effectif de la Fraternité à plus de 5000 en 1975.



LES DÉBUTS DE LA FUSION DES SERVICES

Michel Allard se rappelle une époque charnière: la fusion des services policiers de l'île de Montréal en 1976. Une négociation ardue avec les multiples municipalités qui souhaitent conserver leurs corps de police respectifs. Grâce à une stratégie de pression constante et à plus de 600 griefs déposés, la Fraternité a réussi à uniformiser les conventions collectives et à harmoniser les régimes de retraite malgré les résistances initiales.

« C'était difficile avec les autres policiers des municipalités qui avaient de la difficulté à avoir la même convention collective que nous. J'ai fait 600 griefs, avec un taux de réussite d'environ 90 %. »

— Michel Allard, président de 1982 à 1985.



La marche vers le Stade

Avril 1975

En 1975, un an avant la tenue des Jeux à Montréal, le chantier olympique est sous pression et coûte une fortune aux contribuables. Les négociations de la convention collective avec les policiers sont lentes. Les offres patronales ne sont pas à la hauteur des attentes, notamment en ce qui a trait au fonds de pension et à l'horaire de travail. À la mi-avril, plus de 2500 policiers marchent du Centre Paul-Sauvé jusqu'au Stade olympique en construction.

Impact : bien que les demandes de la Fraternité, notamment la semaine de quatre jours, ne soient pas toutes accordées dans les négociations difficiles de 1975, le militantisme de ses membres leur vaudra des gains considérables par la suite, y compris des améliorations substantielles au régime de retraite. La semaine de quatre jours sera finalement gagnée en 1978.



UNE MOBILISATION EXCEPTIONNELLE EN 1987

En août 1987, lors d'un grand rassemblement, 2000 policiers et policières expriment leur mécontentement de voir les négociations avec la CUM traîner depuis plus de huit mois.

Impact : ce coup d'éclat mènera à une entente de principe en quelques jours, prouvant la force de la solidarité syndicale.

Dans un corridor du Centre Paul-Sauvé, Louis Simard contacte directement le bureau du président du Comité exécutif de la CUM, Michel Hamelin, et exige la reprise immédiate des négociations. Ce qui sera fait.

« Dites-lui que c'est Louis Simard, le président de la Fraternité. Il y a 2000 policiers en colère ici. Je pense qu'il va prendre l'appel. »

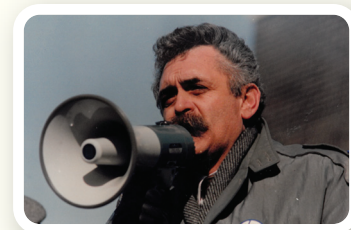
— Louis Simard, président de 1985 à 1988.

La marche du respect

13 février 1992

Le 13 février 1992, par un temps glacial et pendant deux heures, plus de 2000 policiers descendent la rue Saint-Denis et marchent pacifiquement jusqu'au QG du SPCUM pour protester contre la condamnation publique d'un sergent de police par son directeur, et cela, avant même la conclusion des enquêtes.

Impact : la marche attirera une attention médiatique importante et mettra en lumière les tensions internes au SPCUM. Peu après, Alain Saint-Germain démissionnera de son poste de directeur.



UN SOUVENIR MARQUANT

Pour Yves Prud'homme, la « Marche du respect » de 1992 reste un souvenir marquant. Les policiers avaient alors manifesté en descendant la rue Saint-Denis jusqu'au quartier général du SPCUM, pour faire entendre leur voix face à une direction perçue comme intolérante. Ce fut un tournant important dans les relations entre la Fraternité et la direction du Service de police de Montréal.

« Nous avons fait savoir à la direction que nous ne pouvions plus tolérer leur intolérance. »

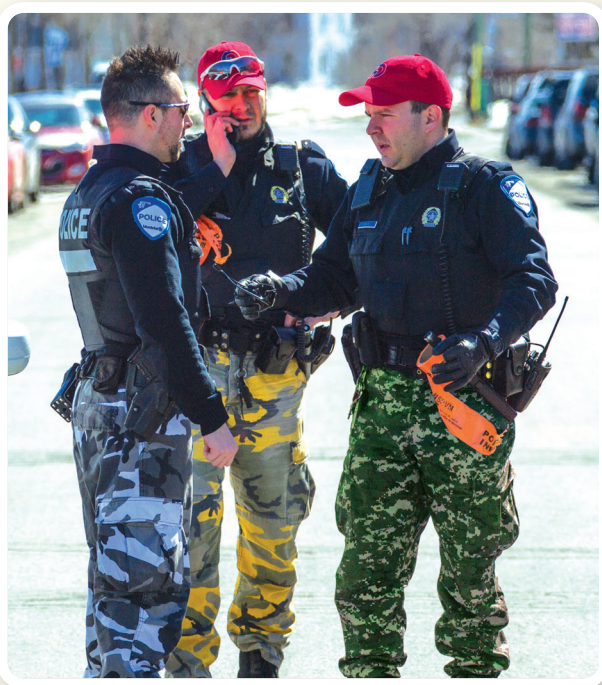
— Yves Prud'Homme, président de 1988 à 1998.



Les « pantalons de clown » et l'audace tactique

Privés du droit de grève, les policiers ont développé d'autres moyens de pression, notamment en portant des pantalons de camouflage (souvent qualifiés de « pantalons de clown », casquettes non réglementaires, etc.). Ces actions sont devenues, au fil des décennies, des stratégies importantes pour attirer l'attention des médias et exprimer leur mécontentement publiquement.

Impact : ces moyens de pression ont contribué à accélérer le rythme des négociations. L'impact visuel et la couverture médiatique ont forcé la Ville de Montréal à revenir à la table de négociation ou à déposer de nouvelles offres, par crainte d'une détérioration de l'image publique du SPVM ou d'une perte de confiance du public.



ÊTRE CRÉATIF DANS SES MOYENS DE PRESSION

Sous la présidence d'Alain Simoneau, la créativité était au cœur des actions de mobilisation. Les pantalons de clown sont devenus un symbole fort de l'époque, accompagné d'initiatives inusitées, comme les échanges de véhicules et la tournée des postes de police. Au-delà des moyens de pression, il défendait également une vision humaine et solidaire de la profession.

« Sachez qu'en moyen de pression, on ne répète jamais la même chose deux fois. »

— Alain Simoneau,
président de 1998 à 2001

La Marche d'octobre 2010

« Assez, c'est assez ! »

Le 20 octobre 2010, vêtus de t-shirts et de casquettes rouges, plus de 2000 policiers et policières marchent jusqu'à l'hôtel de ville en criant leur ras-le-bol et réclament un réinvestissement massif dans le Service de police de Montréal. La Fraternité dénonce les compressions de 35 M\$ dans le budget du SPVM et ses conséquences sur la sécurité publique.

Impact : les pressions exercées par la Fraternité auront réussi à attirer une importante couverture médiatique et à mettre en lumière le sous-financement du SPVM, les problèmes de ressources humaines (notamment les mises à pied de jeunes policiers) et les conséquences sur la sécurité publique, ce qui renforcera la légitimité de ses revendications auprès du public et des décideurs municipaux.





La Marche de 2017

« Pas le cœur à la fête ! »

Le 17 mai 2017, des milliers de policiers et policières marchent jusqu'à l'hôtel de ville et dans le Vieux-Port pour décrier l'absence d'un contrat de travail depuis trois ans et pour dénoncer des mesures qui font obstruction à leur pouvoir de négocier. Les membres de la Fraternité se sentent méprisés par l'adoption de lois injustes et inconstitutionnelles et par l'absence de renouvellement de la convention collective. Ils mènent une série de combats depuis 2014, et n'ont pas le cœur à la fête.

Impact: après trois années de moyens de pression, la Fraternité signera une nouvelle convention collective — «un nouveau chapitre de notre histoire», dira son président, Yves Francoeur — couvrant la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2021. Plusieurs changements importants et substantiels se feront immédiatement sentir dans la vie des membres.



TROIS ANS DE MOBILISATION SOUTENUE

Yves Francoeur, président de la Fraternité depuis 2005, revient sur l'une des plus longues périodes de mobilisation de la Fraternité : trois ans de moyens de pression contre la réforme des régimes de retraite.

« Une grande victoire votée à 95 % par nos membres, un moment marquant dans l'histoire de la Fraternité. »

— Yves Francoeur, président depuis 2005.



La fondation de la Fraternité Avant 1950

La naissance du milieu syndical policier remonte en 1918 alors qu'un groupe de policiers forme l'Union ouvrière fédérale des policiers qui disparaît en 1940. En 1943, la Fraternité canadienne des policiers est créée et regroupe les policiers des municipalités entourant Montréal. En mars 1950, le gouvernement Duplessis adopte une loi interdisant aux policiers de s'affilier entre eux. Cette loi marque la fin de la Fraternité canadienne des policiers.

1950

Le 3 avril 1950, on convoque les membres en assemblée générale et Jean-Paul Lapointe et son exécutif fondent la Fraternité des policiers de Montréal «*pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres*». Au-delà d'être une organisation de lutte et de revendications syndicales, la Fraternité souhaite également se consacrer à l'amélioration des conditions de vie de ses membres.



Jean-Paul Lapointe

Fondateur et président de la Fraternité de 1950 à 1966

Le fondateur de la Fraternité est entré au service de police de la cité de Montréal le 3 avril 1941 et a été président de la Fraternité de sa fonda-

tion, jusqu'à 1966. On doit notamment à Jean-Paul Lapointe la réorganisation et le rapatriement à la Fraternité du fonds de pension en 1955, la création de la caisse d'économie et la construction du premier centre social. Il est responsable également de l'instauration de plusieurs programmes d'assurances et de la négociation de nombreux contrats de travail qui amélioreront grandement les conditions de travail des policiers.

M. Lapointe a dirigé notre organisation pendant 15 ans, ce qui fait de lui le deuxième président ayant occupé ce poste le plus longtemps, après notre président actuel, Yves Francoeur.

L'esprit de la Fraternité, hier et aujourd'hui

Tous les présidents s'accordent à dire que la Fraternité est bien plus qu'un syndicat. C'est une véritable famille professionnelle, unie par la volonté de défendre les droits des policiers, de soutenir les membres dans les moments difficiles et de porter la voix du terrain jusqu'aux plus hautes instances.

Ils rappellent avec fierté que la Fraternité n'a jamais cessé d'évoluer pour répondre aux défis de chaque époque, qu'il s'agisse de la complexification du travail policier à Montréal ou des bouleversements sociaux majeurs. L'organisation a su s'adapter et rester à l'écoute de ses membres, formant les nouvelles générations à comprendre l'importance de la solidarité syndicale.

Ce 75^e anniversaire est l'occasion de souligner tous ceux et celles qui ont contribué à façonner la Fraternité telle qu'elle est aujourd'hui. Comme le souligne Yves Francoeur, il s'agit d'un métier inégalé au Québec, porté par des hommes et des femmes d'exception.



Notre histoire : quelques moments phares

1969

7 octobre : tous les policiers de Montréal font la grève. « Les postes de police sont presque déserts! », titre *La Presse*.

1972

1^{er} janvier : création du SPCUM par la fusion des forces policières de l'île de Montréal.

1974

En mai, la Fraternité des policiers de Montréal devient la Fraternité des policiers de la Communauté urbaine de Montréal et adopte un nouveau logo.

1976

La *Revue des agents de police*, financée entièrement par la Fraternité depuis 1974, prend un virage éditorial en privilégiant les grands dossiers syndicaux de l'heure et devient *La Flûte*.

1979

Christiane Forcier devient la première « vraie policière » du SPCUM.

1981

Inauguration du Centre social de la Fraternité, au 480 de la rue Gilford, en face de la station de métro Laurier.

1985

17 octobre : la Fraternité réintègre la Fédération des policiers municipaux, après plus de trois ans de séparation. L'unité retrouvée dynamise le syndicalisme policier au Québec et mènera à la création du Syndicat des agents de la GRC.

1990

Le nom de la Fraternité est officiellement modifié pour devenir la « Fraternité des policiers et policières de la CUM ».

1992

Le 13 février, sous la direction d'Yves Prud'Homme, la Fraternité organise la « marche du respect » pour dénoncer les critiques injustes et vexantes du directeur du SPCUM à l'égard des policiers.

1995

Le SPCUM adopte le modèle de la police communautaire. Les deux années suivantes, les 24 districts de Montréal deviendront 49 postes de quartier (PDQ). Par la suite, leur nombre diminuera. On en compte 29 en 2025.

2002

Le SPCUM devient le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Cette transition marque une nouvelle étape dans les négociations collectives entre la Ville et la Fraternité.

2010

Le 20 octobre, vêtus de t-shirts et de casquettes rouges, plus de 2000 policiers et policières marchent jusqu'à l'hôtel de ville.

2017

Le 17 mai, des milliers de policiers et policières marchent jusqu'à l'hôtel de ville et dans le Vieux-Port.



Vice-président à la Prévention et à la santé-sécurité au travail, Fayçal Djelidi

Les bottines doivent suivre les babines...

Depuis plusieurs années, les autorités ne ratent aucune occasion lorsqu'il leur est possible d'affirmer haut et fort comment la santé mentale en milieu de travail est importante. Comment il faut prendre des mesures, des gestes, des actions, afin de détecter, d'aider, de supporter les travailleurs face à la santé mentale. Ces diverses autorités y vont de déclarations et de semaine thématiques ou encore de campagnes publicitaires.

Or, malgré tout cela, il arrive souvent de voir des incohérences à travers tout ce discours. Par exemple, comment mentionner tout cela et, parallèlement, voir l'employeur contester quasi systématiquement toutes les réclamations effectuées à la CNESST en matière de lésions psychologiques au travail. Certes, la Ville de Montréal et le SPVM ne sont pas les seuls employeurs à agir de la sorte. Les autres corps de polices agissent de la même manière, mais ce n'est pas une raison pour que l'employeur « parle des deux côtés de la bouche ». Néanmoins, depuis l'automne dernier, votre équipe de santé et sécurité travaillent avec les autorités sur plusieurs dossiers en lien avec la santé mentale des policiers en espérant que celles-ci démontrent leur bonne foi en collaborant de façon constructive avec nous et qu'enfin leurs bottines suivent leurs babines.

Prélèvement sanguin obligatoire

À toutes les semaines, les policiers et policières se font mordre, se font cracher dessus, se font uriner dessus, se piquent sur des objets souillés. Les conséquences sont lourdes pour le policier impliqué qui, selon le degré de sa lésion, doit subir une trithérapie. La raison est simple. Lorsqu'il y a possibilité de transfert de fluide vers le corps du policier, ce dernier doit suivre un traitement préventif contre diverses maladies infectieuses (VIH, hépatites B et C), à moins du consentement de la personne ayant transféré le fluide. Ce qui, avouons-le, est plutôt rare.

Il est clair que ce traitement entraîne des conséquences physiques et psychologiques importantes. Durant cette période de traitement, le policier doit composer notamment avec les effets secondaires du traitement, mais également avec une attente de plusieurs mois afin de savoir s'il est porteur ou non d'une maladie qui hypothéquera sa santé pour le reste de sa vie.

Cette attente et ce traitement ont donc des impacts psychologiques considérables : le stress de savoir si on est porteur d'un virus, les répercussions sur les membres de sa famille, dont on ne peut trop s'approcher,



car on ne veut pas les contaminer. Si, dès le début, la personne ou le suspect ayant commis le geste était dans l'obligation de fournir un échantillon de sang, le policier pourrait éviter toutes ces conséquences affectant la santé mentale.

Nous avons donc entamé une démarche officielle auprès du gouvernement du Québec afin de faire passer un projet de loi visant à instaurer une procédure de prélèvement obligatoire d'échantillons corporels lors de contacts à risque pour les premiers intervenants.

Une telle législation est déjà en place dans plusieurs provinces canadiennes depuis de nombreuses années (l'Ontario, l'Alberta, la Nouvelle-Écosse et la Saskatchewan), et elle permet aux professionnels de la sécurité publique et de la santé de ces autres provinces d'éviter d'être inutilement soumis à des traitements de trithérapie préventive quand ils entrent en contact avec les fluides corporels d'autrui. Les statistiques démontrent que nos membres doivent se soumettre à la trithérapie entre 20 et 31 fois au cours des cinq dernières années.

Nous sommes déjà en discussion avec divers interlocuteurs afin de faire progresser ce dossier. Ceux qui parlent de l'importance de la santé mentale chez les travailleurs ont la chance de poser un geste concret en ce sens, d'autant plus qu'il s'agit d'une mesure à coût nul pour le gouvernement.

La Fraternité a déjà obtenu l'appui de plusieurs autres partenaires dans le cadre de cette initiative (le SPVM, les policiers des autres municipalités, les policiers membres de APPQ, la SQ, l'ADPQ, les gardiens de prison, les infirmières, les constables spéciaux, les ambulanciers entre autres). Nous continuerons à mener ce dossier afin d'améliorer concrètement la santé physique, mais aussi mentale des policiers.

Nous vous tiendrons évidemment au courant des suites de ce projet.

Nouvelle appellation

Lors de la dernière Assemblée générale annuelle, des ajustements aux titres et descriptions des postes ont été apportés. Pour ce qui est de la prévention, afin d'intégrer le volet santé et sécurité au travail qui est une composante majeure de cette fonction, l'appellation a été modifiée pour Vice-président à la Prévention et à la santé-sécurité au travail.



Représentante à la prévention de la santé et sécurité au travail Marie-Hélène Bizier

Quel est le rôle du représentant à la prévention en santé et sécurité au travail ?

Notre rôle, en tant que représentant à la prévention en santé et sécurité au travail, est d'identifier les risques pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique et psychique des travailleuses et des travailleurs. Pour nous aider à cibler adéquatement les risques, l'analyse des accidents de travail répertoriés constitue l'outil central afin de travailler en amont et de prévenir les accidents.

Depuis notre arrivée en poste, nous avons déployé des efforts considérables afin de redresser un certain laxisme qui perdurait depuis trop longtemps dans la rédaction des rapports d'accidents de travail et par le fait même, qui apportait une marge d'erreur significative sur le plan des résultats statistiques. Dans la dernière année, nous avons mis l'accent sur certains critères, afin que les résultats soient plus représentatifs et également plus révélateurs pour vous, tels que : le genre d'accident, les accidents par mois, les accidents par ancienneté, et ceux par unité de travail. En ayant connaissance de ces informations, il sera plus facile pour vous de demeurer vigilant afin de prévenir les accidents du travail.

Voici quelques résultats obtenus à la suite de notre analyse pour l'année 2024. Pour l'année complète, 842 accidents de travail ont été signalés pour l'ensemble du SPVM. De ces accidents, 609 proviennent de la gendarmerie et 233 des enquêtes et patrouilles spécialisées. Il est normal que les résultats soient beaucoup plus élevés au sein de la gendarmerie étant donné la nature de leur travail. Les situations d'urgence, le changement constant des lieux d'intervention, la nature et le nombre élevé d'interventions sont des facteurs qui peuvent influencer sur les possibilités du policier à prévenir un accident.

Un autre point sur lequel nous aimerions attirer votre attention est le nombre d'accidents par les années d'ancienneté. Il est flagrant, avec les résultats obtenus, que la grande majorité de ceux-ci se produisent en début de carrière. Effectivement, 33 % des accidents de travail en 2024 se sont produits chez les policiers ayant moins de deux ans d'ancienneté. Si nous augmentons à cinq ans et moins d'ancienneté, le résultat est de 47%. Le SPVM ne fait pas bande à part pour ce qui est de ces statistiques.



Il est prouvé par différentes études et littératures qu'une forte majorité des accidents de travail surviennent chez les nouveaux travailleurs ayant peu d'expérience (0-2 ans). D'ailleurs, cibler la prévention chez les jeunes travailleurs est une priorité d'intervention pour la CNESST.

De plus, nous avons également constaté que certaines catégories (genre d'accident) se démarquent par leurs nombres accrus au cours de l'année. Les trois catégories au sommet du palmarès sont : les chutes, sur la glace ou autres (20 %), l'exposition à différentes substances (16 %) et celle-ci inclut les liquides biologiques, dont les crachats et morsures. En troisième position, nous avons la catégorie ; effort en levant, tirant, poussant (11%). Dans cette dernière catégorie, il s'agit en très grande partie de blessures lors d'altercation avec un suspect/détenu.

D'ailleurs, les altercations ne sont pas catégorisées officiellement dans la déclaration d'accident de travail, mais à notre niveau, nous travaillons sur la compilation des différentes catégories (genre) afin de déterminer un nombre exact d'accidents de travail causés par des altercations. Sachez que malgré l'absence de cette catégorie, nous sommes déjà à même de constater que les altercations sont fort possiblement la plus grande source de blessures.

Finalement, nous vous invitons à redoubler de prudence en cette période de transition saisonnière. L'année dernière, les mois d'avril, mai et juin ont été les mois avec les plus hauts taux d'accidents de travail. Par le fait même, j'en profite pour vous réitérer l'importance d'être à l'affût lors de vos déplacements ou de l'exécution de vos tâches. Prenez les 15 secondes de plus pour analyser votre environnement, un temps minime qui vous évitera peut-être un accident. Évidemment que tous les accidents ne sont pas prévisibles, mais ayez conscience que vous êtes la SEULE personne qui aura à vivre avec les blessures, temporaires ou permanentes, résultant d'un accident de travail. Pensez-y!



Vice-président aux communications et aux relations avec les membres, Laurent Lisio

Sondage Léger aux membres

Des communications satisfaisantes, mais un virage numérique à poursuivre !

Dans le cadre du sondage Léger auquel vous avez été très nombreux à répondre, nous avons abordé les communications de la Fraternité. De manière générale, vous êtes satisfaits des communications de la Fraternité à 79 % et vous êtes 87 % à trouver les informations de la Fraternité claires et pertinentes.

L'an passé, je vous informais que nous allions intensifier notre virage numérique pour les communications aux membres. Vous nous confirmez que c'est ce que vous souhaitez. Ainsi, 86 % d'entre vous souhaitent recevoir et consulter toutes les communications de la Fraternité sur leur cellulaire et 80 % estiment qu'il est temps de mettre fin aux versions imprimées de certaines communications.

Nous avons déjà franchi un pas important, avec la nouvelle application pour nos assurances, qui est accessible depuis le début de l'année. Nous allons passer de trois à deux publications imprimées de La Flûte, mais nous allons augmenter la fréquence de nos infolettres et bonifier le contenu. L'infolettre par courriel reste l'outil de communication que vous consultez le plus pour vous informer à 74 %, suivi de la Flûte à 45 % et des babillards à 30 %.

Pour ce qui est des sujets que nous traitons dans nos différentes communications aux membres, vous aimeriez que nous abordions davantage les enjeux policiers, les dossiers d'actualité et les relations du travail. Nous allons en tenir compte lors de nos prochaines publications.



L'historique de La Flûte

C'est à la demande des moniteurs que la Fraternité instituera le journal 71 71, distribué dans tous les postes. Ce nouveau journal traitant des conditions de travail des policiers sera rapidement dénoncé par l'administration municipale de Jean Drapeau. Le journal 71 71, publié sporadiquement durant l'année 1955, disparaîtra pour refaire surface en 1957 sous l'appellation *l'Écho des policiers*.

C'est au cours de l'année 1976 que la revue prend un nouveau virage en adoptant un format tabloïd et en changeant son nom pour celui de La Flûte, en souvenir d'un bulletin autrefois distribué dans tous les postes par le Service de police.

Le bal de la Fraternité

L'édition soulignant le 75^e anniversaire de Fondation de la Fraternité s'est déroulé le 12 avril dernier et a connu un franc succès. Pour l'occasion, nous avons organisé un tirage et une centaine de billets de présence ont été remis aux gagnants du tirage.

Nous avons profité de l'événement pour lancer une vidéo corporative dans le cadre de nos 75 ans de fondation.

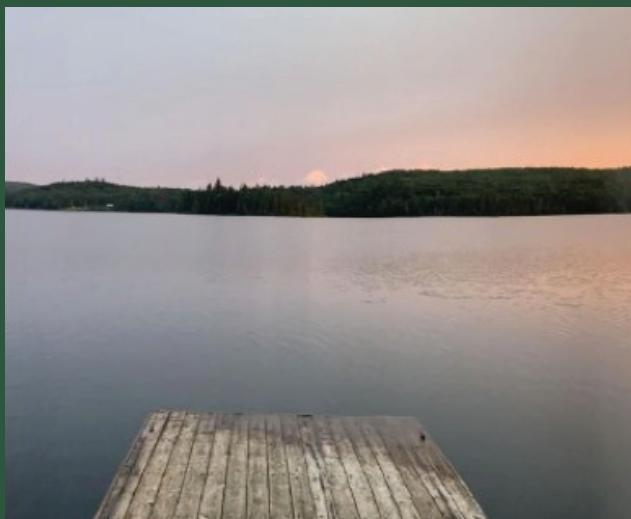
Je vous invite à la visionner, à l'aide du code QR suivant :



Nouvelle responsabilité : relations avec les membres

À la suite de la dernière Assemblée générale annuelle de mars dernier, une modification aux statuts et règlements a été adoptée afin de refléter davantage la réalité de la fonction. Ainsi, la responsabilité des relations avec les membres est dorénavant rattachée à la vice-présidence aux communications et remplace « recherche » puisque l'étude des dossiers de fonds et la préparation des positions et mémoires de la Fraternité relèvent en réalité de la présidence et de l'ensemble du Comité de direction.

VENEZ PASSER VOS VACANCES CHEZ VOUS !



« Beau séjour au CPAPPM. De belles pêches, de beaux paysages, du personnel chaleureux, un internet beaucoup plus rapide qu'avant avec Starlink, de nouveaux équipements nautiques (pédalo, kayaks) et de belles rénos au bloc communautaire. Que demander de plus pour nous permettre de ralentir le rythme effréné de nos vies.»

– Sébastien, 15 juillet 2023

« J'aimerais exprimer ma gratitude auprès de votre organisation (...) Les gens au CPAPPM on fait de la semaine dernière une expérience mémorable. Des remerciements principalement à Cathou et Gaétan qui nous ont accueilli avec une cordialité remarquable sans oublier leur dévouement exemplaire à tenir les lieux propres et agréables (...) Merci à tous d'avoir fait que cette semaine restera gravée dans nos mémoires.»

– Daniel et Chantale, 23 juillet 2023



INFORMEZ-VOUS !
1 819 523-4016

 **Club Plein Air PPM**

Faites une demande d'adhésion
pour visiter le groupe



Desjardins

Caisse des policiers et policières



**À votre écoute, dans
votre milieu de travail,
pour toujours mieux
répondre à vos
besoins.**

Entre nous,
on se comprend.

VOTRE REPRÉSENTANT

Alexandre Lebrun*

Directeur - Développement des affaires
Policier dégagé du SPVM



alexandre.lebrun@desjardins.com



514.847.1004, poste 772 3377

*Représentant en épargne collective pour
Desjardins Cabinet de services financiers inc.



**INVITEZ-LE LORS DE VOTRE
PROCHAIN RASSEMBLEMENT!**

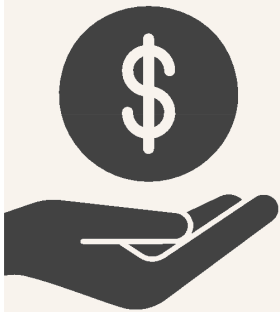




**Parce que partager,
c'est dans nos valeurs!**

4,2 M\$

Notre projet de partage des excédents 2024 au bénéfice de nos membres et de la communauté.



- **3,7 M\$** en ristournes individuelles
- **439 K\$** en ristourne collective

Dépôt de la ristourne* : juin 2025

*Pour en savoir plus sur le fonctionnement de la ristourne, consultez le desjardins.com/ristourne.



514.847.1004



caisse-police.com



CaissePolice



Association
athlétique et sportive
Sylvain Bois, président

Tournoi hockey de la Sureté du Québec

Du 11 au 13 avril 2025 à Victoriaville (Arthabaska Érables)

Nous avons quatre équipes d'inscrites de l'association sportive FPPM

- > **2 équipes classe Open** (Nous sommes les Champions défendants)
- > **1 équipe classe Invitation** (nous sommes les champions défendants)
- > **1 équipe féminine** (nous avons perdu en finale en 2024)

Les résultats et photos suivront prochainement !

Ligue extérieure de Pickleball

Début de la ligue de pickleball extérieure les 5 et 6 mai parc des Vignobles Terrebonne. À noter, que le premier lundi de chaque mois, il y aura une clinique de formation pour les nouveaux joueurs.

Confirmer votre présence à Nancy Beauchesne par texto :514-616-3364 ou par courriel : nancy.beauchesne2677@gmail.com

Tournoi de balle donnée parc Jarry

Les parties sont les 26 et 29 mai ainsi que les 2 et 5 juin. Dès que nous aurons les résultats des parties et les photos, nous les diffuserons dans une infolettre.

Ligue de soccer

L'équipe des jeunes ainsi que celle des 35 ans et plus participeront tous dans une ligue Universitaire lors de la saison été 2025.

NAPST Ottawa

Le tournoi du NAPST (North American Police Soccer Tournament) aura lieu cette année à Ottawa. Possiblement que nous aurons trois équipes de Montréal pour nous représenter.

Tournoi des Héros (Flag-Football)

L'événement aura lieu le 20 juin à l'école du phare Sherbrooke et nous serons représentés par une équipe de l'association athlétique sportive FPPM.

WPFGB 2025 Birmingham Alabama

Nous avons été avisés que la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM) retirait leur participation aux jeux mondiaux des policiers et pompiers à Birmingham, Alabama (WPFGB) en soutien aux travailleurs affectés par la situation politique aux États-Unis. Nous avons donc mis en pause le comité d'organisation des jeux qui regroupait notre service, la FPPM et l'association sportive de la FPPM.

Tournoi de hockey de l'Association sportive (SPORTFRAT)

Du 23 au 26 octobre 2025 à l'aréna St-Michel Montréal.

- > Classe OPEN (la plus forte)
- > Classe B
- > Classe C
- > Classe Montréal
- > Classe féminine

Les inscriptions sont présentement ouvertes. Vous pouvez faire parvenir à Sylvain Bois votre inscription par courriel à : sylvainb@fppm.qc.ca

Le coût de l'inscription est de 700 \$ par équipe et vous êtes assuré de jouer 3 parties.

Sylvain Bois Président
Association Athlétique et Sportive FPPM
sylvainb@fppm.qc.ca
514 609-3100



Quel beau groupe policier



Le printemps 2025 s'annonce tout aussi important et occupé que l'automne dernier. Nous avons l'honneur de chanter, en ouverture, lors du Bal de la Fraternité en avril. Quelle belle invitation de notre Fraternité de nous inclure dans le 75^e anniversaire. Nous avons tourné un vidéoclip d'un medley de Queen qui a été tourné dans la salle Jean-Paul Lapointe et présenté lors du bal. Une grande fierté pour nous. Plus tard en avril, grâce à la collaboration de notre association syndicale, nous allons disposer de la salle Jean-Paul Lapointe pendant 3 jours afin de nous permettre d'enregistrer 1 ou 2 c/d.

L'année 2025 démarre de belle façon. Le 75^e de notre Fraternité, le 90-ième de l'APPR et le 69-ième anniversaire de votre Symphonie vocale. Comme à l'habitude, notre saison de concerts et pratiques se termine à la mi-mai. Ils nous restent quelques sorties

officielles comme des funérailles, un concert pour les aînés de Dollard-des-Ormeaux le 8 mai, grâce à l'agente sociocommunautaire Marie-Pier Boucher et finalement le 12 mai à Nicolet pour la Journée commémorative des policiers et policières décédés en devoir.

Nous avons eu un automne 2024 passablement chargé avec des spectacles dans diverses résidences pour aînés et quelques églises. Un succès généralisé.

Il va s'en dire qu'au travers cette multitude de concerts et pratiques, nous avons eu le malheur de perdre 2 choristes. En effet, la maladie n'épargne personne et encore moins rendu à un certain âge. Jacques Blondin (funérailles le 22 mars) et Guy Aubin (funérailles le 29 mars) nous ont quitté pour un monde meilleur. Ils cumulaient à eux deux, près de 75 années de loyaux services avec la Symphonie vocale.



Yvan Côté, président

Ces départs créent de la douleur, non seulement vocalement, mais dans le groupe. Quand tu vis cette relation de proximité pendant 25 et 50 ans, il se forge des liens presque familiaux. C'est toujours très douloureux de perdre un membre.

On se doit de continuer

Nous devons dire les vraies choses. Nous sommes non seulement la seule chorale syndiquée, tous (actifs ou retraités) du même corps de police, en Amérique du Nord, mais nous sommes aussi une fierté, face à la communauté policière. Nous recevons plein d'éloges de partout à Montréal, Laval, Québec et autres. Nous sommes traités de façon royale par nos associations policières, principalement, notre Fraternité, sans oublier notre caisse des policiers, l'ABR, l'APPR ainsi que le SPVM qui contribue en nous fournissant un véhicule et un emplacement intérieur pour le garer.

Oui, j'ai l'impression de me répéter mais il est extrêmement important que chacun d'entre vous prenne connaissance de l'existence de votre Symphonie vocale mais aussi du bien qu'elle procure autour d'elle par ses prestations aux funérailles, aux concerts dans des résidences privées et dans des levées de fonds de certaines églises. Et toujours, nous sommes présentés comme étant La Symphonie Vocale de la Fraternité des Policiers et Policières de Montréal; c'est une fierté pour nous.

Nos associations policières croient en nous et nous aussi nous y croyions sauf qu'il faut une implication personnelle et une volonté d'y croire. Comme je l'ai déjà écrit, la

moyenne d'ancienneté à la Symphonie est de 30 ans et plus. Ce qui me fait dire que lorsque tu viens chez nous, tu ne repars pas, tu aimes ce que tu vois et entends.

Tout ça demande du monde, des gens qui croient au bonheur et aux joies qu'on procure, une RELÈVE. Pourquoi ne pas venir assister à une pratique, juste pour voir et nous entendre. Vous allez rester surpris de constater que nous sommes des gens ordinaires, qui chantent parce qu'ils aiment ça et qui ne sont pas diplômés en musique. C'est un peu l'avantage d'une chorale.

Activité

Grâce à votre participation légendaire, la Journée de golf de la Symphonie vocale aura lieu encore cette année, au Club de golf de l'Épiphanie, jeudi le 29 mai 2025. Nous sommes à guichets fermés soit, 144 golfeurs et 172 soupers.

Vous pouvez demeurer informés en consultant le site Facebook de la Symphonie vocale de la Fraternité des policiers et policières de Montréal ainsi que le Groupe de Retraités.

Venez assister à une pratique du lundi soir à 19h00 à la Fraternité. Vous pourrez prendre connaissance de notre répertoire et constater que nous avons beaucoup de plaisir ensemble. On tient ça simple! Actifs ou retraités, hommes ou femmes, la porte est ouverte toute grande et nul besoin d'être diplômé en chant, en musique ou autre, juste le goût de chanter. Si vous désirez des informations, appelez-moi: Yvan Côté, 514 258-0475.

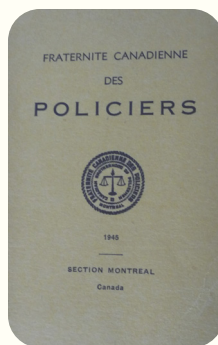
Saviez-vous que...

Nous célébrons cette année le 75^e anniversaire de la formation de la **Fraternité** des policiers et policières de Montréal ainsi que le 90^e anniversaire de la création de l'Association des policiers et policières retraités de Montréal.



EN SEPTEMBRE 1918 le premier syndicat représentant les policiers montréalais voit le jour. Mais, contrairement à l'Association de bienfaisance et de retraite de la police de Montréal ou à l'Association Athlétique Amateur de la Police de Montréal, ce syndicat ne bénéficiait pas de l'appui des autorités municipales.

L'Union ouvrière fédérale des policiers, n° 62 naîtra donc dans la controverse. Plus de 20 années seront encore nécessaires pour que les policiers montréalais puissent défendre leurs droits de façon efficace avec l'aide d'une association bien rodée et dont l'existence ne sera plus contestée. Ce syndicat cessera ses activités en 1940, faute de membres.



EN 1943, c'est l'Association canadienne des policiers de Montréal (ACPM) qui voit le jour.

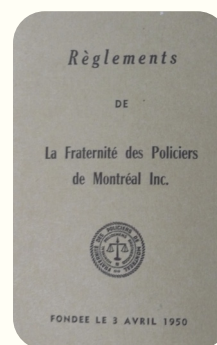
Encore une fois, l'administration municipale montréalaise

est sous tutelle et c'est la Commission municipale de Québec qui a un droit de veto sur tout, y compris les employés de la ville.

EN AOÛT 1944, après de longues négociations, l'ACPM conclura la première convention collective négociée. Toutefois, il y aura des conséquences car le législateur restreint, pour la première fois, la liberté d'association des policiers.

L'Association Canadienne de Policiers de Montréal se voit donc dans l'**obligation** d'abandonner son **affiliation au Congrès Canadien du Travail**.

C'est ainsi qu'on décide de **mettre sur pied la Fraternité Canadienne des Policiers du Québec**, l'ancêtre de la Fédération des Policiers Municipaux du Québec et le constable **Roger Lavigueur**, de la police de Montréal, sera son premier président.



EN AVRIL 1950, voyant que le gouvernement provincial allait promulguer une loi forçant la dissolution de la Fraternité Canadienne des Policiers, la section

montréalaise quitte la fédération pour fonder la Fraternité des policiers de Montréal Inc., sous la présidence de M. Roger Lavigueur et de M. Souci, son trésorier.

C'est ainsi qu'est née notre **Fraternité des policiers et policières de la ville de Montréal qui sert et défend les intérêts de ses membres depuis 75 années**.

Voici quelques photographies des diverses revues syndicales policières produites par les associations et fraternités de 1943 à 2010.



1949



Société du Musée de la police
de l'île de Montréal
et de l'île Bizard



Jean-Marc De Nobile, Communicateur – Musée de la Police de Montréal



1951



1955



Extrait du
procès-verbal
de l'assemblée du Bureau des
Commissaires de la Ville de Montréal
tenue le
2 avril 1914,
page 98,

no. 19039: Sur recommandation
du surintendant de police, il est
résolu: que **Mesdames Charron
et MacDonald soient nommées
matrones de la police**, à partir
du 1^{er} avril courant, **au salaire de
750.00 \$ par année, chacune**; le
montant nécessaire pour payer
les poursuites, à savoir 1,130.14 \$,
devant être imputé sur les crédits
pour les gages des constables



1975



1978



1990



2010



ENTRE 1940 ET 1960, la maison
Smith, érigée sur un plateau au
sommets du Mont-Royal en 1858,
devient le quartier général des
21 policiers de Montréal affectés à
la patrouille à pied et à cheval du
Mont-Royal et, durant l'hiver, à
douze d'entre eux qui sont affectés
à la patrouille en ski.

Bon anniversaire à nos deux associations !

Durant l'été, leur principale fonction est de maintenir une surveillance dans le secteur du lac des Castors où il y a de nombreux spectacles en plein air.

Au rez-de-chaussée de la maison Smith on retrouve la salle de premiers soins, des bureaux ainsi qu'une salle d'exposition. Les dépendances de la maison sont utilisées comme écurie par le Service de police de Montréal et comme atelier par la division de l'entretien du parc.

Voici ce que l'on écrivait à la fin des années 1960 sur la Sous-section photographie du SPM :

Travaillant en étroite collaboration avec la "Sous-section dessin" pour la préparation des formules, elle joue également un rôle important au sein du Service de police de Montréal.

C'est à cette sous-section que sont dirigés, pour la préparation de négatifs, les originaux de formules qui seront reproduites, souvent en plusieurs milliers d'exemplaires par la Sous-section de l'imprimerie.

D'autre part, grâce à la macrophotographie et à la photographie aérienne, cette sous-section est un appui constant aussi bien dans les enquêtes que dans les opérations policières. Selon les circonstances, les photographes civils utilisent l'infrarouge, l'ultraviolet, la couleur, le relief, la photogravure pour acquérir des éléments de preuve qui viendront appuyer des témoignages judiciaires.

Cette sous-section qui, en 1960, opérait avec seulement un photographe, compte aujourd'hui, en raison des services que peut rendre la photographie moderne, sur un effectif de cinq photographes,

totalisant près d'un siècle d'expérience, en disponibilité 24 heures par jour.

LE 24 MAI 1961, le département faisait l'acquisition d'une caméra à photogravure facilitant ainsi le lien entre le dessinateur et l'imprimeur. Grâce à celle-ci, le Service se donnait un moyen peu coûteux et efficace pour :

- > informer les divers organismes judiciaires et parajudiciaires au moyen d'une liste quotidienne des autos volées, des personnes recherchées, des objets à identifier ;
- > se pourvoir de panneaux illustrés nécessaires aux cours dispensés à la Section Formation ;
- > la publication de dépliants de renseignements destinés au public.

Section du dessin

Voyons un peu l'historique de cette sous-section.

Il semblerait que le premier imprimeur du Service de police de Montréal fut le constable Joseph Mathieu, matricule 136, responsable de l'imprimerie durant une période d'environ 43 ans (1911-1954). Le procédé du temps était de faire les formes à la main, c'est-à-dire que l'on plaçait les lettres une à une dans un composteur pour faire les mots et les phrases.



De ces formes, on imprimait les formulaires qui étaient distribués au niveau des postes et sections.

EN FIN D'ANNÉE 1968, le SPM procédait à la création des Groupes tactiques.



Pour bien comprendre les Groupes Tactiques, il nous faut, en premier lieu, cerner sa philosophie. Qu'est-ce qui a amené le Service à créer une telle section ?

La fin des années 60 fut une période de radicalisation de certains groupes ou mouvements et de perpétration d'actes violents. Le point culminant s'est produit lors du défilé de la parade de la Saint-Jean-Baptiste en juillet 1968. Au mois d'octobre 1968, à la suite de plusieurs affrontements populaires, le Service mettait sur pied une section spécialisée sur le contrôle des foules, soit *l'Unité Mobile*. Celle-ci se voulait être réellement une brigade antiémeute pour parer à l'urgence des problèmes de l'époque.

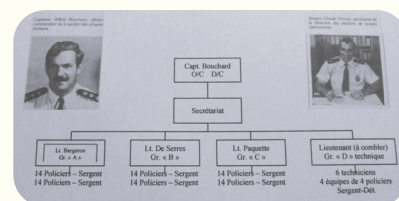
Mais les temps ont évolué et *l'Unité Mobile*, comme l'indique son nom, se devait, elle aussi, de suivre l'évolution des manifestations populaires. Elle n'était plus la brigade antiémeute mais plutôt les Groupes Tactiques. Ce qui signifie que ses policiers n'étaient plus que des policiers casqués et armés de bâtons qui repoussaient les foules de manifestants hostiles à l'ordre, mais bien des policiers qui intervenaient en véritables professionnels d'interventions tactiques qui devaient appuyer leurs confrères dans toute opération policière qui sortait de l'ordinaire.

Puisque les **Groupes Tactiques** étaient d'abord et avant tout un groupe de policiers qui jouait le rôle de réservistes, d'appui tactique, d'arrière-garde, on pouvait donc les utiliser lors d'une recherche intensive pour retracer un enfant porté disparu, lors d'une manifestation spontanée, d'une grève, d'un incendie majeur, d'une prise d'otage ou lors d'autres cas similaires et ainsi libérer tout le personnel patrouilleur d'un secteur donné afin de répondre à cette urgence et de se servir du policier patrouilleur local pour répondre à son premier devoir, soit celui de protéger la vie et les biens des citoyens de son secteur.

C'est pour cette raison que la direction du Service décidait des rôles et tâches des Groupes Tactiques, c.-à-d. qu'ils n'existeraient que pour aider et soutenir les policiers, qu'ils soient patrouilleurs ou membres de sections spécialisées, dans l'exercice de leur travail.

À ses débuts, les Groupes tactiques comptaient sur un personnel de 118 membres travaillant dans quatre groupes, à savoir : A, B, C et D. Les trois premiers groupes étaient composés de 28 agents, deux sergents et à sa tête, un lieutenant. Pour sa part, le groupe D était le groupe technique et était composé de six techniciens et devait opérer avec quatre équipes de quatre policiers. Les GT avaient à leur disposition 19 autos identifiées, quatre autos non lettrées, six fourgonnettes de frappe, un bateau et un écran à bombe. Ils travaillaient habituellement sur deux relèves (jour/soir).

Son premier officier commandant fut le capitaine Wilfrid Bouchard et son premier organigramme se présentait comme suit :



LE 24 AVRIL 1965 le SPM émettait la Directive générale 65-GP-6 afin d'établir la réglementation sur l'utilisation des salles de tir du Service.

On pouvait y lire à la partie II :

- > qu'elles étaient disponibles pour fin de pratique libre lorsque non utilisées pour des tournois, épreuves, etc. ;
- > qu'elles étaient opérationnelles aux mêmes heures que les postes ou sections qui les abritaient ;
- > que les policiers du Service y étaient admis et pouvaient y pratiquer mais seulement avec l'arme du Service ;
- > que le tir était permis hors des heures de travail et pendant les heures de repas ;

- > que les policiers n'avaient droit qu'à une pratique par jour ;
- > que les douilles vides devaient être remises à l'officier en devoir qui avait aussi comme rôle de contrôler son utilisation.

À l'époque, on retrouvait des salles de tir à la Section Formation et aux postes 4 et 9 (*référence* : districts 33 et 24).



Il y a un demi-siècle **EN 1975**, fort d'expériences, de témoignages et de données statistiques, le SPVM mettait à l'essai dans trois districts policiers (1, 12 et 20) l'Opération Protek, qui se voulait une campagne de prévention rendue nécessaire en raison du nombre élevé de vols d'objets de valeur et de cambriolages (d'introduction par effraction) résidentiels sur le territoire.

L'opération et sa mise en œuvre étaient sous l'autorité de l'assistant inspecteur chef André Tremblay, lequel pouvait compter sur l'assistance du personnel des sections Relations publiques, Recherche et

planification et Prévention du crime et sur celle des trois directeurs des postes susmentionnés. En résumé, il s'agissait d'inviter les propriétaires d'objets de valeur à venir dans un poste de police et emprunter un vibro-graveur électrique pour ensuite s'en servir pour marquer lesdits objets d'un numéro d'identification personnel tel que celui du permis de conduire. Lors du retour du vibro-graveur, on remettait à la personne des **autocollants** signifiant que les **objets de valeur dans cette propriété portaient un code gravé les rendant donc identifiables**. Pour les policiers de Montréal et de toute la province, cela pouvait faciliter notre travail lors de visites de brocantes ou lors de perquisitions et de saisies. L'opération s'est avérée un succès et fut étendue aux autres postes de l'île.



Dans la revue de la police de la CUM de **NOVEMBRE 1977**, le Directeur, M. Henri-Paul Vignola écrivait que le 12 septembre dernier, le

DIRECTIVE GÉNÉRALE		DATE	NUMÉRO
SERVICES DE LA POLICE DE MONTRÉAL		23/4/65	65-GP-6
OBJET		de valeur	indéfinie
SALLES DE TIR DU SERVICE		23/4/65	indéfinie
RÉFÉRENCE			

I. BUT

Cette directive a pour but d'établir une réglementation concernant :

- les salles de tir du Service, (Salle, Poste), Poste 4, 7, 9...
- les usagers de ces salles.
- les officiers-commandants où ces salles sont situées.

II. CONCERNANT LES SALLES

- elles sont disponibles pour fin de pratique libre lorsque non utilisées pour des tournois, épreuves, etc..
- leurs heures sont les mêmes que les heures d'opération des postes ou sections qui les abritent.
- seuls les policiers du Service sont admis à y pratiquer.
- seules peuvent y être utilisées en pratique libre les armes du Service, ne doivent y entrer plus de six coups qu'il y a de positions de tir disponibles.
- aucun spectateur ne doit y être admis durant les pratiques.
- les portes doivent être verrouillées lorsque la salle n'est pas utilisée.

III. CONCERNANT LES TIRES

- Le tir est permis hors des heures de travail et pendant les heures de repas seulement.
- s'inscrire à l'entrée et au sortir auprès de l'officier en devoir au moyen de la P-25.
- une seule pratique par jour est permise. Le tir répété précède plus que l'ensemble.
- il est défendu de s'approcher inutilement dans la salle avant ou après le tir.
- il faut viser et tirer vers la cible en se tenant à l'intérieur des positions de tir seulement.
- il est défendu de circuler en avant de la ligne de tir.
- les règles de propreté et de prudence concernant le manutention des armes sont de rigueur.
- les douilles vides doivent être remises à l'officier en devoir.

IV. CONCERNANT LES OFFICIERS-COMMANDANTS

- Un officier - de poste ou autre - doit veiller à l'application de cette directive.
- l'approvisionnement en cartouches, cibles, brosses, etc. se fait à l'école par file.
- Chaque tireur a droit à 20 cartouches domestiques et à 2 cibles, 20 balles par cible.
- les P-25 d'inscriptions sont retournables à l'école tous les lundis.
- les douilles vides et le plomb sont recueillis par l'école à tous les mois.

LE DIRECTEUR

Signature: *[Signature]* Date: 25-4-65

Signature: *[Signature]* Date: 25-4-65

Conseil de la sécurité publique de la CUM avait adopté son nouvel organigramme et abolissait tous les grades de niveau de l'état-major, à savoir ceux d'inspecteur, d'assistant-inspecteur en chef, inspecteur-chef, assistant-directeur et directeur adjoint.



À compter de cette date, tous les membres de l'état-major étaient placés sur un même niveau d'égalité au grade « d'officier de direction ». Ils devenaient des cadres intermédiaires ou cadres supérieurs, selon l'étendue de leur champ d'autorité.

Les officiers de direction ont alors participé à une réunion extra-muros de deux jours afin d'apporter des

solutions aux problèmes que cela engendrait. Ils ont donc été tenus d'avoir une discussion franche où l'expérience de chacun fut largement mise à profit.

Le Directeur a conclu son article en affirmant qu'au moment opportun le Service mettrait autant d'efforts à revaloriser la fonction de policier, peu importe le grade, ainsi que celle d'employé civil afin de moderniser les structures du Service.

Dans la revue du Service de police de la CUM de **JANVIER 1979** on présentait la nouvelle carte policière:

RÉGION OUEST (10):

Poste 11: Baie d'Urfé, Beaconsfield, Kirkland, Pointe-Claire, Ste-Anne-de-Bellevue et Senneville.

Poste 12: Pierrefonds, Ste-Genève, St-Raphaël-de-l'Île-Bizard, Dollard-des-Ormeaux et Roxboro.

Poste 13: Dorval, Lachine, St-Pierre.

Poste 14: St-Laurent.

Poste 15: Côte St-Luc, Hampstead, Montréal, et Montréal-Ouest.

RÉGION SUD (20):

Poste 21: Lasalle.

Poste 22: Montréal et Verdun.

Poste 23: Montréal et Westmount.

Poste 24: Montréal - Centre sud.

Poste 25: Montréal - Centre-ville sud (ouest de Bleury).

RÉGION CENTRE (30):

Poste 31: Montréal et Mont-Royal.

Poste 32: Montréal et Outremont.

Poste 33: Montréal - Centre sud, (est de Bleury).

Poste 34: Montréal - Plateau / Parc Lafontaine.

RÉGION NORD (40):

Poste 41: Montréal - Centre-Nord (boulevard Gouin).

Poste 42: Montréal - Parc Jarry.

Poste 43: Montréal - Marché Jean-Talon, Petite-Italie.

Poste 44: Montréal - Secteur St-Michel.

Poste 45: Montréal-Nord.

RÉGION EST (50):

Poste 51: Montréal - Rosemont.

Poste 52: Montréal - Parc Olympique.

Poste 53: Montréal - Est de la ville.

Poste 54: Anjou et St-Léonard.

Poste 55: Montréal, Montréal-Est et Pointe-aux-Trembles.



Nouvelles du Musée

Les membres du Musée de la Police de Montréal vous saluent.

Si vous désirez nous rendre visite ou avez des items (pièces d'uniformes, insignes ou autres) ou des documents à nous remettre pour la postérité, n'hésitez pas à communiquer avec nous au **514 280-2043** ou par courriel à l'adresse:

musee.police@spvm.qc.ca

On se fera un plaisir d'entrer en contact avec vous!

Avis important à tous et à toutes: le Musée est à la recherche de bénévoles pouvant nous offrir quelques heures de bénévolat par semaine ou même de façon saisonnière afin de protéger et perpétuer notre patrimoine. Votre stationnement et/ou vos frais de transport public vous seront remboursés. Alors, venez vous joindre à l'équipe.

Nous aimerions remercier tous nos partenaires pour leur soutien sans faille au cours des années:

- > L'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la ville de Montréal.

- > La Caisse Desjardins des policiers et policières
- > La Fraternité des policiers et policières de Montréal
- > Le Service de police de la Ville de Montréal

Ainsi que:

- > L'Association des policiers et policières retraités de Montréal
- > L'Association professionnelle des officiers de direction du SPVM.

En terminant, nous espérons que vous avez apprécié nos textes dans cette revue de La Flûte et nous vous souhaitons un bel été.

Et comme les officiers nous disaient alors, après le rassemblement, « Et soyez prudents dehors! ». 10 - 08

SOURCES :

Musée de la police de Montréal
Solidarité et détermination
de J. Rouillard et H. Goulet
Revue La Flûte et al.
Archives de Montréal
Revue du Service de police
de la CUM, février 1978

CONCEPTION ET TEXTE :

Jean-Marc De Nobile,
responsable des communications

Avec la précieuse collaboration de:
Louise Côté, conservatrice,
Musée de la police de Montréal



Société du Musée de la police
de l'île de Montréal
et de l'île Bizard

Collaboration spéciale : Émilie St-Pierre-Plourde

Musée de la Police de Montréal : là où l'histoire policière prend vie

Au quartier général du SPVM, tout près du métro Place-des-Arts, se trouve un musée qui parle à tous ceux et celles qui ont porté/ou portent encore l'uniforme. Un lieu pour se souvenir, rendre hommage et transmettre l'histoire du métier, le Musée de la Police de Montréal.

Un guide qui connaît le métier

Notre guide pour cette visite est M. De Nobile. Ancien policier, il a commencé sa carrière en 1969. Pendant plus de 33 ans, il a travaillé dans plusieurs sections importantes. En 1992, il a contribué à créer le musée pour garder vivante la mémoire de ses collègues.

« Ce musée, c'est pour rendre hommage à ceux qui ont servi la population. Surtout à ceux qui ont donné leur vie en devoir », dit-il.

Des objets qui parlent

Le musée contient des centaines d'objets : uniformes, radios, photos, voitures de patrouille, équipements d'autrefois. Chaque pièce a une histoire. On y découvre les grands moments du service policier à Montréal : la crise d'Octobre, l'arrivée des premières policières, les changements dans les communications, les épidémies, et bien plus encore.

Le musée conserve aussi des témoignages d'anciens policiers. « On a filmé plusieurs collègues qui racontent leur quotidien, leurs interventions, leurs souvenirs. Ce sont des témoignages très précieux », explique M. De Nobile.

Un musée pour les policiers, d'abord et avant tout

Le musée accueille des groupes scolaires, des visiteurs de partout dans le monde, mais il reste un lieu pensé pour les policiers. Les visites sont gratuites, mais il faut réserver environ deux semaines à l'avance. Elles durent environ deux heures et demie, et permettent de découvrir neuf étages remplis d'histoire.

« On adapte nos visites à chaque groupe. Quand ce sont des collègues, actifs ou retraités, c'est encore plus spécial. Ils reconnaissent les objets, les époques, les histoires. C'est un moment fort pour plusieurs », ajoute-t-il.

Les policiers et policières d'aujourd'hui, et surtout la nouvelle génération, sont invités à venir visiter. C'est une belle occasion de découvrir les origines du métier, les moments marquants, et l'évolution de la profession.

Un lieu pour se souvenir et être fier

Le Musée de la Police de Montréal est un endroit rempli de souvenirs, d'émotion et de respect. Il permet de mieux comprendre le travail des policiers au fil des ans, les défis rencontrés et les changements vécus dans le service.

Pour M. De Nobile, faire connaître le musée, c'est une façon de transmettre un héritage : « Il faut savoir d'où on vient pour comprendre où on s'en va. Ce musée, c'est notre histoire à tous. »

Aumônier pour tous !

Dans toutes les discussions et échanges que j'ai depuis bientôt sept (7) ans, avec les membres de la Fraternité (FPPM) comme avec ceux du SPVM, je m'évertue à leur faire savoir que je suis au service de tous les membres, et ce, autant actifs que retraités. Peu importe l'origine, les croyances, l'orientation sexuelle, le passé et le cheminement de vie de chaque personne, je suis à l'Écoute de celui ou celle qui veut simplement trouver des réponses à son mal de vivre. Et ce mal peut affliger n'importe qui d'entre nous, car il a une seule caractéristique, c'est qu'il est relié au fait que nous sommes des Humains.

Je rappelle à tous les membres de la FPPM et du SPVM que les services offerts par le Bureau de l'Aumônerie sont d'ordre professionnels. Par mon cheminement de vie et les 40 années d'expériences dans le métier, je suis formé et « entraîné » pour ÉCOUTER et ENTENDRE la souffrance et les douleurs que peuvent émettre des personnes en situation de crise ou de quête de sens. Et comme nous avons toujours la fâcheuse habitude d'attendre d'être confronté à une situation de crise ou une dure épreuve pour reconnaître nos propres limites, c'est là qu'il est important de savoir aussi reconnaître comment nous pouvons nous aider mutuellement, à partir du bagage d'expériences accumulées avec les années. Et, surtout, d'éviter le piège de considérer les plus jeunes comme étant une génération très différente de la nôtre (les plus de 50 ans),

comme si nous avions oublié que nous avons aussi déjà eu cet âge et vécu cette période de l'entrée dans le monde adulte.

Je ne sais si vous vous souvenez de l'adage qui est relié à un passage de la Bible, lequel dit qu'il « ne faut pas mettre du vin nouveau dans une outre vieille ». Pour notre génération, nous pouvons comprendre que nous sommes la vieille outre qui est rempli de bon vin suite aux actes et aux gestes que nous avons posé pour servir nos frères et soeurs, en donnant le meilleur de nous-mêmes, et ce, même au risque et au péril de notre vie. Il y a de quoi se réjouir de savoir que suite à une période de vie de 20, 25 ou 30 ans et plus, chaque membre de la FPPM et du SPVM ont « remplis » une mission qui était celle de protéger la VIE. Donc, il ne faut pas faire table rase du passé, comme s'il n'existait pas. Au contraire, il faut en faire bénéficier les plus jeunes qui arrivent dans le métier et peuvent, grâce à votre « vieil uniforme », prendre conscience de la richesse que vous portez à l'intérieur de chacun et chacune de vous. Toute la différence vient de la personne qui le porte et comment elle en fait usage. Autant elle peut se refermer sur elle-même pour s'y cacher, autant elle peut déployer toutes les forces qui sont les siennes et les mettre au service de ceux et celles dont elle assure la protection. C'est pourquoi un uniforme ne peut être rapiécé, sans fragiliser sa protection et la personne qui le porte aussi.



Bernard Vadnais, conseiller moral, FPPM

La maturité est nécessaire pour comprendre et donner sens à la vie. C'est pourquoi le Bon Dieu est si patient envers nous. IL nous donne tout le temps nécessaire pour arriver, un jour, à se laisser saisir le cœur et être délivré de toutes frayeurs. Depuis que je suis accompagnateur pour favoriser la croissance humaine et spirituelle de chaque personne qui vient me rencontrer, chaque occasion qu'il m'ait donnée pour relire une page de ma vie devient plus lumineuse. Que je l'ai écrite seul ou avec d'autres personnes, je me rends compte qu'à chaque fois que j'écoute et accueille le cheminement de vie de la personne qui est face à moi, cela me donne aussi l'occasion d'être face à cette « lumière » qui désire me présenter l'homme de 62 ans que je suis, avec tout ce qu'il porte en lui. C'est à travers le récit de chacune de nos histoires de vie que nous pouvons nous reconnaître comme des HUMAINS marchant, parfois à tâtons ou en tombant face contre terre, pour mieux se relever, ENSEMBLE, pour donner suite à ce récit.

Il y aura un jour, une ultime relecture à faire, celle où nous ferons face à la lumière de la mort et de la résurrection. Nous aurons tous le choix d'entrer dans une vie nouvelle et de vivre en ceux et celles avec qui nous aurons partagés et donné sens à cette vie. Et celui de disparaître hors de la vue et aussi de la vie des personnes avec lesquelles nous aurons passé sur cette terre. Et de pair avec cette

étape de vie, de considérer ce que nous avons accompli, pour enrichir cette humanité dans laquelle nous avons vécu. C'est pourquoi je dis souvent, et je le répèterai jusqu'à ma mort, chacun et chacune de nous avons le choix d'entrer dans un « nouveau monde » pour y vivre autrement. Avec une vie dédiée à servir autrui, je réalise que lors de cette étape, j'aurai la possibilité de poursuivre un chemin où j'entrerai dans un univers où l'amour et la paix règnent constamment. Les humains qui viennent y vivre ont nourris ce désir de goûter pleinement ce que signifie « trouver la paix en son cœur et pas ailleurs » comme le dit si bien la chanson popularisée dans les années 70 par la chanteuse Renée Claude, laquelle est reprise, entre autres, pour accompagner des personnes atteintes d'Alzheimer ou des formes de démence.

C'est en laissant place et en prenant place dans un « nouveau monde » que chaque personne peut passer sur terre en offrant l'espace de son cœur pour accueillir tout ce que la vie lui apprendra. Les personnes que j'ai rencontrées et qui m'ont enrichies de leur bon vin, auront contribué à m'élever dans la dignité d'ÊTRE un HUMAIN !

Padre Bernard Vadnais
Tél. : 438 375-6262
vadber@hotmail.ca

De vive mémoire



Allard, Simon
Sergent-détective
Embauché le 20 mars 1961
Retraité le 4 janvier 1991
Décédé le 4 janvier 2025
à l'âge de 84 ans



Baril, Réjean
Sergent-détective
Embauché le 7 juillet 1952
Retraité le 10 juillet 1983
Décédé le 13 février 2025
à l'âge de 92 ans



Boucher, Gilles
Sergent-détective
Embauché le 25 août 1969
Retraité le 2 septembre 1999
Décédé le 13 novembre 2024
à l'âge de 74 ans



Casgrain, André
Agent
Embauché le 16 juillet 1962
Retraité le 4 septembre 1993
Décédé le 14 décembre 2024
à l'âge de 82 ans



Archambault, Robert
Agent
Embauché le 29 janvier 1968
Retraité le 5 mars 1997
Décédé le 10 janvier 2025
à l'âge de 77 ans



Beaulieu, Yvon
Lieutenant-détective
Embauché le 26 juin 1951
Retraité le 18 août 1982
Décédé le 20 novembre 2024
à l'âge de 96 ans



Bourassa, Pierre
Agent
Embauché le 12 mai 1969
Retraité le 13 mai 1994
Décédé le 21 janvier 2025
à l'âge de 75 ans



De Caen, Patrick
Sergent
Embauché le 15 octobre 1951
Retraité le 17 juin 1984
Décédé le 31 octobre 2024
à l'âge de 93 ans



Arduini, Alberto
Agent
Embauché le 23 décembre 1963
Retraité le 6 janvier 1994
Décédé le 8 décembre 2024
à l'âge de 80 ans



Bernier, Léon
Agent
Embauché le 23 novembre 1970
Retraité le 3 août 2001
Décédé le 3 octobre 2024
à l'âge de 77 ans



Bourbonnais, Pierre
Lieutenant
Embauché le 21 février 1966
Retraité le 2 octobre 1994
Décédé le 28 mars 2025
à l'âge de 78 ans



De Pauw, Marcel Jean
Agent
Embauché le 21 février 1966
Retraité le 5 mai 1992
Décédé le 16 janvier 2025
à l'âge de 79 ans



Aubin, Guy
Sergent-détective
Embauché le 21 février 1966
Retraité le 4 juillet 1997
Décédé le 19 février 2025
à l'âge de 77 ans



Bertrand, Clément
Sergent
Embauché le 4 mai 1959
Retraité le 5 mai 1989
Décédé le 20 novembre 2024
à l'âge de 85 ans



Bousquet, Paul-André
Sergent-détective
Embauché le 18 novembre 1957
Retraité le 29 mars 1985
Décédé le 10 février 2025
à l'âge de 90 ans



Denis, Robert
Sergent-détective
Embauché le 11 décembre 1961
Retraité le 26 mars 1993
Décédé le 26 février 2025
à l'âge de 85 ans



Barbarie, Pierre
Agent
Embauché le 20 mai 1958
Retraité le 6 juillet 1993
Décédé le 9 janvier 2025
à l'âge de 89 ans



Blondin, Jacques
Agent
Embauché le 4 mars 1957
Retraité le 11 mai 1988
Décédé le 14 février 2025
à l'âge de 89 ans



Brisson, Philippe
Lieutenant
Embauché le 21 avril 1958
Retraité le 17 mars 1984
Décédé le 14 janvier 2025
à l'âge de 86 ans



Dubé, Henri
Agent
Embauché le 4 mars 1957
Retraité le 6 janvier 1987
Décédé le 3 mars 2025
à l'âge de 91 ans



Dubois, Fernand
Lieutenant-détective
Embauché le 16 avril 1962
Retraité le 28 novembre 1984
Décédé le 27 mars 2025
à l'âge de 91 ans



Fournier, Claude
Agent
Embauché le 17 novembre 1952
Retraité le 6 janvier 1985
Décédé le 15 février 2025
à l'âge de 94 ans



Lafontaine, Gérard
Lieutenant-détective
Embauché le 15 décembre 1958
Retraité le 8 janvier 1987
Décédé le 11 mars 2025
à l'âge de 86 ans



Major, Raymond
Sergent-détective
Embauché le 15 juin 1953
Retraité le 12 juillet 1978
Décédé le 26 janvier 2025
à l'âge de 93 ans



Dubreuil, Gilles
Agent
Embauché le 17 décembre 1958
Retraité le 2 juin 1994
Décédé le 12 octobre 2024
à l'âge de 91 ans



Gagnon, Marcel
Lieutenant-détective
Embauché le 20 janvier 1958
Retraité le 2 mai 1987
Décédé le 14 janvier 2025
à l'âge de 91 ans



Lamarre, Louis
Agent
Embauché le 18 mai 1964
Retraité le 2 juin 1994
Décédé le 28 mars 2025
à l'âge de 83 ans



Martel, Daniel
Sergent
Embauché le 23 mars 1981
Retraité le 4 septembre 2015
Décédé le 26 octobre 2024
à l'âge de 66 ans



Durand, Antoine
Sergent-détective
Embauché le 11 décembre 1961
Retraité le 2 mars 1994
Décédé le 1 février 2025
à l'âge de 90 ans



Kourie, André
Sergent-détective
Embauché le 16 juillet 1962
Retraité le 9 mai 1991
Décédé le 13 novembre 2024
à l'âge de 82 ans



Lapre, Maurice
Sergent-détective
Embauché le 19 novembre 1956
Retraité le 1 mars 1988
Décédé le 19 novembre 2024
à l'âge de 87 ans



Masse, Jean-Pierre
Sergent-détective
Embauché le 20 avril 1964
Retraité le 30 avril 1996
Décédé le 29 janvier 2025
à l'âge de 81 ans



Filiatrault, Luc
Agent
Embauché le 5 mai 1971
Retraité le 5 mai 1973
Décédé le 6 février 2025
à l'âge de 73 ans



Labranche, Robert
Agent
Embauché le 1 octobre 1956
Retraité le 5 mars 1985
Décédé le 30 janvier 2025
à l'âge de 88 ans



Lefebvre, Jean-Gilles
Agent
Embauché le 22 septembre 1968
Retraité le 4 juillet 1998
Décédé le 28 septembre 2024
à l'âge de 84 ans



Maurice, Daniel
Agent
Embauché le 5 mai 1968
Retraité le 5 juin 1998
Décédé le 16 février 2025
à l'âge de 76 ans



Filiatrault, Gilles
Sergent-détective
Embauché le 17 février 1964
Retraité le 7 mai 1998
Décédé le 20 octobre 2024
à l'âge de 81 ans



Lachapelle, Serge
Agent
Embauché le 14 janvier 1957
Retraité le 7 janvier 1987
Décédé le 8 février 2025
à l'âge de 90 ans



Lemay, Gilles
Agent
Embauché le 12 mai 1969
Retraité le 14 mai 1999
Décédé le 31 octobre 2024
à l'âge de 75 ans



Moranville, Marc
Sergent-détective
Embauché le 30 septembre 1968
Retraité le 4 décembre 1999
Décédé le 27 février 2025
à l'âge de 77 ans

De vive mémoire



Morissette, Richard
Agent
Embauché le 1 juin 1970
Retraité le 2 septembre 1998
Décédé le 13 mars 2025
à l'âge de 74 ans



Poliquin, Gérald
Agent
Embauché le 9 janvier 1960
Retraité le 28 novembre 1985
Décédé le 12 décembre 2024
à l'âge de 88 ans



Rochon, Michel
Lieutenant-détective
Embauché le 24 mai 1971
Retraité le 30 juillet 1999
Décédé le 15 décembre 2024
à l'âge de 73 ans



Villeneuve, Gaétan
Sergent-détective
Embauché le 30 mai 1968
Retraité le 10 août 2002
Décédé le 28 mars 2025
à l'âge de 76 ans



Naud, Jacques
Sergent
Embauché le 1 octobre 1956
Retraité le 15 février 1988
Décédé le 13 décembre 2024
à l'âge de 88 ans



Potvin, Jean-Claude
Sergent superviseur
Embauché le 26 février 1973
Retraité le 9 janvier 2004
Décédé le 24 février 2025
à l'âge de 72 ans



Roux, Jean-Louis
Agent
Embauché le 15 juin 1953
Retraité le 1 juillet 1978
Décédé le 4 février 2025
à l'âge de 95 ans



Vincent, Claude
Sergent
Embauché le 23 décembre 1963
Retraité le 9 juin 1983
Décédé le 26 novembre 2024
à l'âge de 80 ans



Paquette, Josée
Sergent-détective
Embauchée le 3 février 1992
Retraité le 4 juin 2021
Décédée le 23 novembre 2024
à l'âge de 54 ans



Presseau, Michel
Sergent-détective
Embauché le 21 février 1967
Retraité le 4 mars 1998
Décédé le 3 mars 2025
à l'âge de 79 ans



St-Amour, André
Lieutenant-détective
Embauché le 17 novembre 1952
Retraité le 23 février 1986
Décédé le 11 mars 2025
à l'âge de 91 ans



Pépin, Donald
Sergent superviseur
Embauché le 3 janvier 1966
Retraité le 9 mai 1998
Décédé le 11 décembre 2024
à l'âge de 84 ans



Quenneville, Michel
Sergent
Embauché le 19 octobre 1960
Retraité le 10 mai 1987
Décédé le 1 décembre 2024
à l'âge de 85 ans



Teasdale, Raymond
Agent
Embauché le 18 mai 1964
Retraité le 8 mars 1984
Décédé le 24 décembre 2024
à l'âge de 80 ans



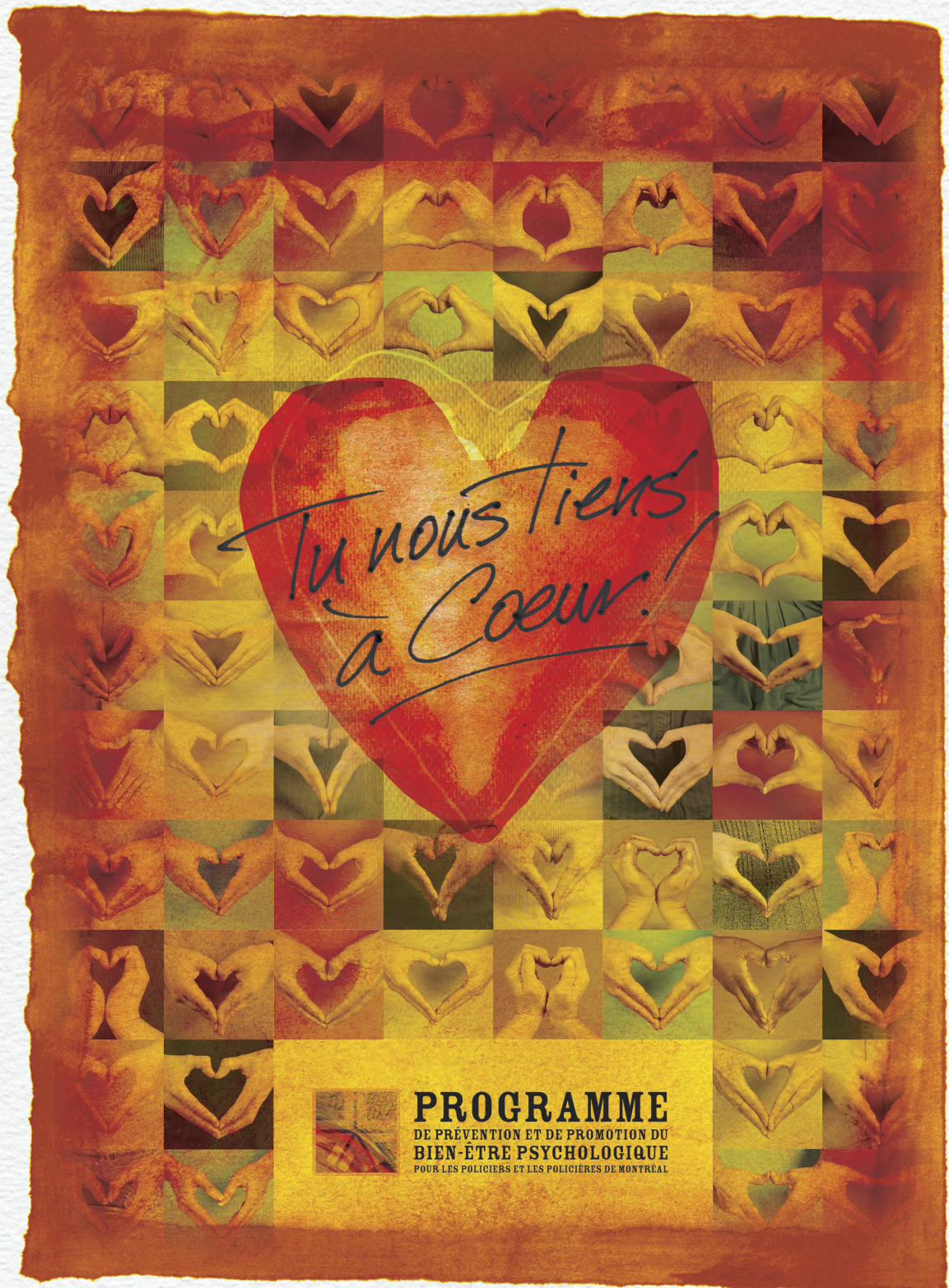
Poirier, Roger
Agent
Embauché le 15 avril 1963
Retraité le 22 juillet 1994
Décédé le 13 décembre 2024
à l'âge de 81 ans



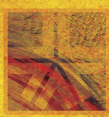
Richard, Maurice
Agent
Embauché le 26 février 1973
Retraité le 9 janvier 2004
Décédé le 13 février 2025
à l'âge de 72 ans



Tessier, Jean-Pierre
Agent
Embauché le 17 mai 1965
Retraité le 2 août 1996
Décédé le 13 février 2025
à l'âge de 80 ans



Tu nous tiens à Coeur!



PROGRAMME
DE PRÉVENTION ET DE PROMOTION DU
BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE
POUR LES POLICIERS ET LES POLICIÈRES DE MONTRÉAL



COURTIER D'ASSURANCES

DE LA FRATERNITÉ DES POLICIERS
ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL

Taux négociés

pour les membres
de la FPPM

Service personnalisé,
avec le même courtier



Programme

offert à votre conjoint(e)
et enfants à charge

Clients
satisfaits

BURROWES

COURTIERS D'ASSURANCES

1 888 522.2661 www.burrowes.ca